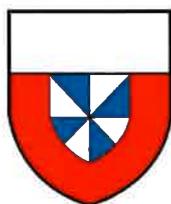


Commune de Cheseaux



Préavis 50/2025



Rapport de Gestion 2024

Table des matières

CHAPITRE I : MUNICIPALITE	6
I - 1 - Organisation	6
I - 2 - Autorisations générales	7
I - 3 - Préavis	7
CHAPITRE II : ADMINISTRATION GENERALE	9
II - 1 - Administration	9
II - 1-1 - Personnel	9
II - 1.2 - Conciergerie	10
II - 1.3 - Organisation	10
II - 2 - Contrôle des habitants	11
II - 2.1 - Mutations	11
II - 2.2 - Bureau des étrangers	11
II - 2.3 - Registre civique	11
II - 2.4 - Recensement des chiens	11
II - 2.5 - Naturalisations	11
II - 3 - Bibliothèque adultes	12
II - 4 - Activités villageoises	12
II - 5 - Lausanne Région	15
II - 5.1 - Communes membres	15
II - 5.2 - Représentation de la commune	16
CHAPITRE III : CONSTRUCTIONS - URBANISME - BATIMENTS	18
III - 1 - Police des constructions	18
III - 1.1 - Permis de construire délivrés en 2024	18
III - 1.2 - Commission des constructions et de salubrité	20
III - 2 - Urbanisme	21
III - 2.1 - Giratoires Mon Repos, Bel-Air et route de Genève	21
III - 2.2 - PPA Nonceret - La Croix	22
III - 2.3 - PPA Châteland	23

III - 2.4 - Requalification de la route de Morrens entre le chemin de Derrière-la-Ville et la route d'Yverdon	24
III - 2.5 - Fonds d'encouragement pour les énergies renouvelables et le développement durable	24
III - 3 - Commission consultative d'urbanisme (CCU)	25
III - 4 - Travaux	25
III - 4.1 - PPA Grand-Pré Sud - secteur C	25
III - 4.2 - Requalification de la rte d'Yverdon	26
III - 4.3 - Remplacement des collecteurs au chemin de la Plantaz - Travaux d'urgence	26
III - 4.4 - Remplacement des collecteurs entre le chemin de la Plantaz et le chemin de Derrière-la-Ville	26
III - 4.5 - Requalification du ch. Derrière-la-Ville et remplacement des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées	27
III - 4.6 - Dévoiement du collecteur d'eaux claires à la Z.I. du Châtelard	28
III - 4.7 - Place de jeux de la Plantaz	30
III - 4.8 - Modification de l'ouvrage enterré du ruisseau de La Petite Chamberonne au lieu-dit Chez Zabut	31
III - 4.9 - Construction d'un regard d'eaux usées et installation d'un clapet anti-refoulement au chemin de la Plantaz 8	32
III - 4.10 - Travaux divers	32
III - 4.11 - Système d'information du territoire (SIT)	32
III - 4.12 - Plan de gestion des routes	34
III - 5 - Bâtiments	35
III - 5.1 - Activités, travaux réalisés et entretien sur les bâtiments communaux	35
III - 6 - Energie	37
III - 6.1 - Etablissement d'un plan énergie et climat (PECC)	37
CHAPITRE IV : SECURITE PUBLIQUE-PROTECTION CIVILE-SERVICE DU FEU	40
IV - 1 - Sécurité publique	40
IV - 1.1 - Effectifs	40
IV - 1.2 - Emploi du temps	40
IV - 1.2.1 - ASP rapport des activités	41
IV - 1.3 - Inhumations, cimetièrre	42
IV - 1.4 - Formation continue	42
IV - 1.5 - Police Cantonale-Gendarmerie	42
IV - 2 - Protection civile	43
IV - 2.1 - Généralités	43
IV - 2.2 - Tâches générales	43

IV - 2.3 - Effectifs	43
IV - 2.4 - Interventions	43
IV - 2.5 - Matériel, équipement et infrastructures	44
IV - 2.6 - Formation	44
IV - 2.7 - Engagement des volontaires et miliciens	44
IV - 2.8 - Essai annuel des sirènes	44
IV - 3 - Service du Feu	45
IV - 3.1 - Effectif du SDIS La Mèbre	45
IV - 3.2 - Fermeture du site de Romanel	46
IV - 3.3 - Composition de l'état-major	46
IV - 3.4 - Commission du feu	46
IV - 3.5 - Formation – exercices communaux	47
IV - 3.6 - Formation – cours cantonaux	47
IV - 3.7 - Interventions du corps	47
IV - 3.8 - Services supplémentaires et représentations	47
CHAPITRE V : TRAVAUX - ROUTES - EPURATION - DECHETS - FORETS	48
V - 1 - Travaux	48
V - 2 - Routes et chemins	49
V - 3 - Domaine communal	50
V - 4 - Groupement du Triage forestier intercommunal de la Venoge	50
V - 4.1 - Généralités	50
V - 4.2 - Surfaces forestières gérées	50
V - 4.3 - But et structure légale	50
V - 4.4 - Assemblées	51
V - 4.5 - Contrats de gestion	51
V - 4.6 - Une année de répit après deux étés caniculaires	51
V - 4.7 - Travaux en tant qu'entreprise publique	51
V - 4.8 - Soins apportés aux forêts de Cheseaux	51
V - 5 - Epuration des eaux	54
V - 5.1 - Activités de la Station d'épuration (STEP) de Vidy	54
V - 5.2 - Résultats du traitement des eaux	55
V - 5.3 - Consommation et coût moyen	55
V - 5.4 - Visites	55
V - 6 - Déchets	56
V - 6.1 - Situation générale de Valorsa	56
V - 6.2 - Statistiques globales de Valorsa	57
V - 6.3 - Statistiques communales	57
V - 6.4 - Statistiques intercommunales (déchetterie)	58

CHAPITRE VI : PETITE ENFANCE - ŒUVRES SOCIALES - CULTES	59
VI - 1 - Accueil de la petite enfance	59
VI - 1.1 - Réseau AJENOL	59
VI - 1.2 - Accueil familial de jour	62
VI - 1.2.1 - Mission	62
VI - 1.2.2 - Nombre d'accueillantes en milieu familial (AMF) et placements en 2024	63
VI - 1.3 - Accueil collectif de jour	64
VI - 1.3.1 - Garderie La Galipette	65
VI - 1.3.2 - UAPE Les Funambules	66
VI - 1.3.3 - APEMS L'Espace	66
VI - 2 - Commission consultative enfance – jeunesse (CCEJ)	67
VI - 3 - Etablissement intercommunal pour l'accueil parascolaire (EIAP)	68
VI - 4 - ARASPE	68
VI - 5 - APROMAD (Ass.pour la promotion de la santé et le maintien à domicile)	69
VI - 5.1 - Heures de soins par Centre médico-social (CMS)	70
VI - 6 - CULTES	71
VI - 6.1 - Paroisse réformée	71
VI - 6.2 - Communauté catholique	73
CHAPITRE VII : INSTRUCTION PUBLIQUE	75
VII - 1 - Organisation générale	75
VII - 1.1 - Autorités scolaires	75
VII - 1.2 - Conseil d'établissement	75
VII - 1.3 - Administration	76
VII - 2 - Classes primaires	76
VII - 3 - Classes secondaires	76
VII - 3.1 - Organisation des options	77
VII - 3.2 - Orientation et réorientation	77
VII - 3.3 - Certificats d'étude et attestations	77
VII - 3.4 - Destination des élèves ayant obtenu leur certificat d'études	77
VII - 4 - Effectifs	78
VII - 4.1 - Nombre d'élèves	78
VII - 4.2 - Elèves extérieurs à l'établissement	78
VII - 4.3 - Elèves de nationalité étrangère	78

VII - 4.4 - Accueil d'élèves domiciliés hors des 4 communes	78
VII - 5 - Activités et événements divers	79
VII - 6 - Mesures de prévention	79
VII - 7 - Bibliothèque scolaire	79
VII - 8 - Parents	80
VII - 9 - Restaurant scolaire	80
VII - 10 - Bâtiments scolaires	80
CONCLUSION	82
GLOSSAIRE	83

Chapitre I : Municipalité

I - 1 - Organisation

La composition de la Municipalité au 31 décembre 2024 est la suivante :

FLEURY Etienne – Syndic	Administration générale – Finances – Relations extérieures – Affaires régionales
ANNEN Liliane	Travaux – Voirie – Routes – Eclairage public – Epuration des eaux – Egouts – Cours d'eau – Gestion des déchets – Forêts et domaines – Cimetière – Sociétés locales
DIEPERINK Jacqueline	Instruction publique – Affaires sociales – Accueil de jour des enfants – Bâtiments communaux scolaires et pré/para scolaires
LOB Martine	Sécurité (Service du feu, Police administrative, Protection civile) – Signalisation – Espaces publics – Energie – Procédés de réclame – Bâtiments communaux non scolaires – Contrôle des habitants – Cultes
KÄHR Naïcha	Urbanisme – Aménagement du territoire – Police des constructions – Permis d'habiter

A partir du 1^{er} juillet, Mme Naïcha Kähr a repris le siège de Mme Giusy Sicuro, qui a démissionné.

En 2024, la Municipalité s'est réunie pour **48** séances ordinaires.

Elle a également siégé intégralement ou en délégation lors de nombreuses séances de travail supplémentaires en interne, ou avec des citoyens de la commune.

Il convient également d'y ajouter les multiples contacts avec Lausanne Région et ses différentes commissions et groupes de travail, avec le Schéma directeur nord-lausannois (SDNL) et le Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), avec les instances cantonales, les communes voisines, les autorités scolaires, les sociétés locales, les partenaires divers, ainsi que de nombreuses représentations ponctuelles.

Ces obligations impliquent pour les membres de la Municipalité, à titre personnel ou en groupe, une grande disponibilité chaque année.

I - 2 - Autorisations générales

Ces autorisations générales accordées pour la durée de la législature, permettent à la Municipalité de réduire sensiblement les délais, notamment dans le cadre de procédures de recours ou d'adjudications pour des montants réduits.

Nous avons acquis la parcelle forestière 667 le 24 juin 2024.

I - 3 - Préavis

Pendant l'année 2024, la Municipalité a présenté au Conseil communal les préavis suivants :

- 23 Assainissement des faux-plafonds et remplacement des luminaires à DLV2 et 3**
accepté par le Conseil lors de sa séance du 12 mars 2024
- 24 Modification du règlement du fonds d'encouragement pour les énergies renouvelables et le développement durable**
accepté par le Conseil lors de sa séance du 12 mars 2024
- 25 Dépassement du crédit d'étude relatif au préavis 50/2020**
accepté par le Conseil lors de sa séance du 12 mars 2024
- 26 Demande de crédit pour le dévoiement du collecteur communal eaux claires PPA Châtelard**
accepté par le Conseil lors de sa séance du 12 mars 2024
- 27 Soutien financier au Tennis-club Cheseaux pour la rénovation des terrains de tennis**
accepté par le Conseil lors de sa séance du 12 mars 2024
- 28 Demande de crédit pour la démolition du bâtiment « ancienne bibliothèque »**
accepté par le Conseil lors de sa séance du 7 mai 2024
- 29 Demande de crédit complémentaire relatif au préavis 53/2020 réfection du temple**
accepté par le Conseil lors de sa séance du 7 mai 2024
- 30 Comptes 2023**
accepté par le Conseil lors de sa séance du 18 juin 2024
- 31 Rapport de gestion 2023**
accepté par le Conseil lors de sa séance du 18 juin 2024

- 32 Demande de crédit pour l'assainissement des pieds de façades de DLV1**
accepté par le Conseil lors de sa séance du 18 juin 2024
- 33 Demande de crédit supplémentaire au budget 2023**
accepté par le Conseil lors de sa séance du 18 juin 2024
- 34 Demande de crédit destiné à la réfection des aménagements routiers sur la route de Morrens sur sont tronçon inférieur**
accepté par le Conseil lors de sa séance du 8 octobre 2024
- 35 Demande de crédit budgétaire supplémentaire 2024 pour l'octroi d'une subvention extraordinaire**
accepté par le Conseil lors de sa séance du 8 octobre 2024
- 36 Adhésion au concept VIDIS 20-25 d'adaptation de l'organisation sécuritaire en matière de défense contre l'incendie et de secours de l'agglomération Lausanne**
accepté par le Conseil lors de sa séance du 12 novembre 2024
- 37 Modification des statuts de l'ARASPE (Association Régionale d'Action Sociale Prilly-Echallens)**
accepté par le Conseil lors de sa séance du 12 novembre 2024
- 38 Budget 2025**
accepté par le Conseil lors de sa séance du 17 décembre 2024
- 39 Modification du règlement du fonds d'encouragement pour les énergies renouvelables et le développement durable**
accepté et amendé par le Conseil lors de sa séance du 17 décembre 2024
- 40 Demande de crédit pour la pose de pergolas dans les jardins du centre de vie infantine et la rénovation de ses façades**
accepté par le Conseil lors de sa séance du 17 décembre 2024

Chapitre II : Administration générale

II - 1 - Administration

II - 1.1 - Personnel

M. Raphaël Thélin est le nouveau secrétaire municipal depuis mai 2024. M. Alex Merklin est engagé depuis octobre 2024 en tant qu'assistant au secrétariat municipal à 60%.

M. José Buchmann, M. Stéphane Perret et Mme Sonia Rivetti sont engagés pour renforcer le service technique et M. Daniel Pelovski a rejoint la bourse communale.

Nos effectifs au 31 décembre 2024 étaient donc les suivants :

- greffe municipal :	M. Raphaël Thélin	100 %
	M. Alex Merklin	60 %
- bourse communale :	M. Christian Franco	100 %
	M. Milos Dangubic	100 %
	M. Daniel Pelovski	100 %
- contrôle des habitants :	Mme Patricia Rodrigues	100 %
	Mme Nadège Fornachon	100 %
- service technique :	M. Christian Gillièron	100 %
	M. José Buchmann	100 %
	Mme Maeva Baudin	100 %
	M. Stéphane Perret	100 %
	Mme Sonia Rivetti	60 %
- police administrative :	M. Antoine Simond	100 %
	Mme Fanny Steffen	80 %
- service de l'enfance :	Mme Fabienne Pilet	100 %
- coordination AMF :	Mme Gabrielle Lerjen	70 %
- tâches scolaires :	Mme Amélie Catherin	50 %
- apprentie :	Mme Emma Porchet	100 %

Soit 15,2 équivalents plein temps et une apprentie.

II - 1.2 - Conciergerie

Nos effectifs fixes de conciergerie à fin 2024 étaient les suivants :

- collège Derrière-la-Ville :	Mme Keila Marques Cassata	100 %
	Mme Candida Purgatorio	70 %
- salles de gym et gestion technique DLV :	M. Kevin Zbinden	100 %
- collège de la Plantaz :	Mme Candida Purgatorio	30 %
- collège Marais du Billet, temple, Maison de commune :	Mme Djenail Berger	75 %
- collège Loys de Cheseaux :	Mme Isabel Desplands	50 %
	M. Salvatore Fusco	100 %
- salle de gym Marais-du-Billet. Gestion technique M-d-B, centre de vie enfantine et Maison de commune :	M. Jean-Marc Ducret	100 %

Soit 6,25 équivalents plein temps.

Le nettoyage courant des locaux de la Maison de commune est toujours confié à une entreprise externe, qui intervient une fois par semaine.

II - 1.3 - Organisation

La Municipalité se plaît à relever comme chaque année le bon fonctionnement de l'administration et particulièrement les très bonnes relations de travail avec l'ensemble du personnel. Il est important de pouvoir compter sur des employés fiables pour soutenir des municipaux toujours très sollicités.

La Municipalité souhaite une fois de plus adresser ses plus sincères remerciements à l'ensemble du personnel communal, pour son travail et sa collaboration.

II - 2 - Contrôle des habitants

Au 31 décembre 2024, la population de notre localité s'élevait à 4'855 habitants soit :

3'618 Suisses

1'237 Étrangers*

II - 2.1 - Mutations

Au cours de l'année, notre bureau a traité 1'054 mutations correspondant à :

388 arrivées – 395 départs – 131 changements d'adresse – 28 séparations/divorces –
17 naturalisations – 21 mariages – 45 naissances – 29 décès

II - 2.2 - Bureau des étrangers

- *C (établissement)	855
- *B (séjour)	341
- *L (Séjour limité)	1
- *F (admis provisoirement)	12
- *S (personnes à protéger)	14
- *Permis en cours d'attribution	14
Dossiers en cours de traitement auprès du Canton	28

II - 2.3 - Registre civique

En 2024, le rôle des électeurs a été mis à jour et édité pour des votations fédérales les :

3 mars – 9 juin – 22 septembre – 24 novembre 2024.

Nombre moyen d'électeurs suisses inscrits : 2'928 avec un taux moyen de participation de 51.64%.

Par ailleurs, nous avons contrôlé 650 signatures relatives à 17 initiatives et référendums fédéraux.

II - 2.4 - Recensement des chiens

En 2024, 288 chiens sont enregistrés sur notre territoire.

II - 2.5 - Naturalisations

La Municipalité a accepté en 2024 14 dossiers de naturalisation ordinaire représentant un total de 18 personnes. Elle a également accordé la bourgeoisie de Cheseaux à ces 18 personnes.

Les dossiers ont été transmis aux services de l'Etat. Tous les dossiers clos à ce jour ont été acceptés, hormis un dossier pour lequel le Service de la population a prononcé un préavis négatif à l'octroi de bourgeoisie, préavis suivi par la Municipalité.

II - 3 - Bibliothèque adultes

La bibliothèque pour adultes compte environ 500 lecteurs inscrits, dont 23 nouvelles inscriptions (augmentation stable par rapport à 2023).

Elle est ouverte durant 39 semaines les lundis de 15h00 à 17h45 (depuis la rentrée de septembre de 15h15 à 18h00) et les jeudis de 15h15 à 17h45 (depuis la rentrée de septembre de 15h30 à 18h00) sous la responsabilité de deux bibliothécaires, Mmes Elisabeth Bugnon et Catherine Bertholet.

Elle a enregistré 2'199 prêts de livres sur l'année 2024, pour un nombre d'ouvrages disponibles d'environ 4'000, dont 141 achats nouveaux et 167 donations récentes. Le rayon BD s'étoffe, pour répondre à la demande des lecteurs et lectrices.

Plusieurs animations ont été organisées, qui ont rencontré un certain succès :

En juin, la bibliothèque a proposé une lecture musicale avec Frédéric de Nexon et Nicolas Bertholet.

En septembre, la bibliothèque a accueilli Fanny Desarzens, auteure suisse, pour son nouvel ouvrage « Ce qu'il reste de tout ça ».

Les deux conteuses, Sylvie Fleury et Marie-Claude Monnard, ont animé la Nuit des Contes.

Durant la période de Noël, les romans sur ce thème ont été mis en valeur.

II - 4 - Activités villageoises

Après des événements festifs réussis, comme le Chalet de Noël et la Fête de Noël, l'année 2024 a commencé avec des spectacles proposés par diverses sociétés locales, dont le Caveau Le Chapeau, la Fanfare, Event@Cheseaux ou la Compagnie des Deux Masques.

Le Coup de Balai a eu lieu pour la troisième fois à Cheseaux le 23 mars. Plus de 60 personnes ont participé à cette action cantonale de ramassage des déchets.



La saison d'unihockey s'est terminée avec des résultats exceptionnels pour l'UHC Comet, avec notamment deux promotions pour les équipes de 4^e et de 3^e ligue, ainsi qu'une excellente 5^e place de l'équipe pour sa première saison en 2^e ligue.

Le 20 avril, la course populaire des Traîne-Savates a réuni près de 1'700 participant-e-s pour sa 30^{ème} édition, malgré la fraîcheur matinale. Un nouveau tracé de 5 km a notamment été inauguré.

Durant le mois d'avril, pour la troisième année consécutive, les jeunes et les moins jeunes ont pu assister dans les forêts communales à un débardage à cheval, pratique ancestrale qui permet de récupérer les troncs sans engendrer de dégâts.

Les terrains de tennis avec leur tout nouveau revêtement ont été inaugurés en juin par le Tennis Club Cheseaux.

L'école de comédie musicale l'Artishow a mis sur pied avec grand succès sa première grande production avec « Charlie et la Fabrique de Chocolat ». Le public conquis a salué la qualité d'exécution et l'implication des comédien-ne-s amateurs.

En 2024, la FSG Cheseaux a fêté son 60^{ème} anniversaire avec notamment un parcours « Ninja Warrior » qui a procuré énormément de plaisir aux plus petit-e-s comme aux plus grand-e-s.



La toute nouvelle place de jeux de la Plantaz a été inaugurée le 30 août. Il ne fait aucun doute que ces nouvelles installations seront très appréciées des jeunes habitant-e-s de la commune comme de leurs parents.

Le 7 septembre, Festi'Vernand a fait danser, chanter et s'amuser des milliers de personnes venues à Cheseaux pour ce festival inclusif, qui fêtait cette année son 10^{ème} anniversaire.

Tout au long de cette année, nous avons eu l'occasion de fêter pas moins de 9 nonagénaires qui ont pu célébrer leurs jubilés par une visite d'une délégation de la Municipalité.

La sortie des seniors de la commune s'est déroulée le 3 octobre et a rencontré un vif succès. Après un petit-déjeuner à la grande salle, les quelque 200 participant-e-s se sont rendu-e-s à Vevey pour une visite de Chaplin's World, puis à Montreux pour un repas au Casino et une balade sur les quais.



La Jeunesse de Cheseaux et Event@Cheseaux se sont associés pour proposer une expérience inédite : une silent party. Plus d'une centaine de personnes sont venues y danser sur les différents styles de musique proposés.

Le 1^{er} novembre a eu lieu, dans les forêts communales, la traditionnelle cérémonie du martelage, à laquelle étaient conviés, en autres, le Président du Conseil communal et les Préfets du district.

Comme chaque année, la Municipalité a reçu, le 4 novembre, les jeunes citoyen-ne-s qui atteignent leur majorité civique dans l'année.

La fête de la Courge organisée par Event@Cheseaux s'est déroulée au centre du village le 30 octobre avec le soutien des commerces locaux, tout comme la fête de Noël qui a eu lieu, quant à elle, le 14 décembre.

Le Téléthon du 7 décembre a donné l'occasion d'acheter une délicieuse fondue, alors que la Fanfare a pu se produire le 15 décembre pour son traditionnel concert de Noël, accompagnée de quelques classes et du chœur des écoles.

Cette liste n'a pas la prétention d'être exhaustive et nous souhaitons également remercier vivement toutes les autres sociétés locales, groupements et associations diverses, qui, par leur engagement tout au long de l'année, ont permis d'animer notre village.

II - 5 - Lausanne Région

II - 5.1 - Communes membres

Lausanne Région était composée en 2024 de 27 communes membres représentant 295'000 habitants, soit environ 37% de la population du Canton de Vaud. Etant constituée de manière volontaire et non pour percevoir une subvention fédérale, le nombre de communes membres peut varier. Ces communes sont organisées en 3 secteurs. Ils constituent la base même de l'association, lieu de discussion des exécutifs. Chaque secteur délègue ses représentants dans les différentes commissions, peut demander qu'un objet soit traité, qu'une commission soit créée.

Secteur Ouest :

Bussigny-près-Lausanne, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Prilly, Renens, St-Sulpice et Villars-Ste-Croix.

Secteur Nord :

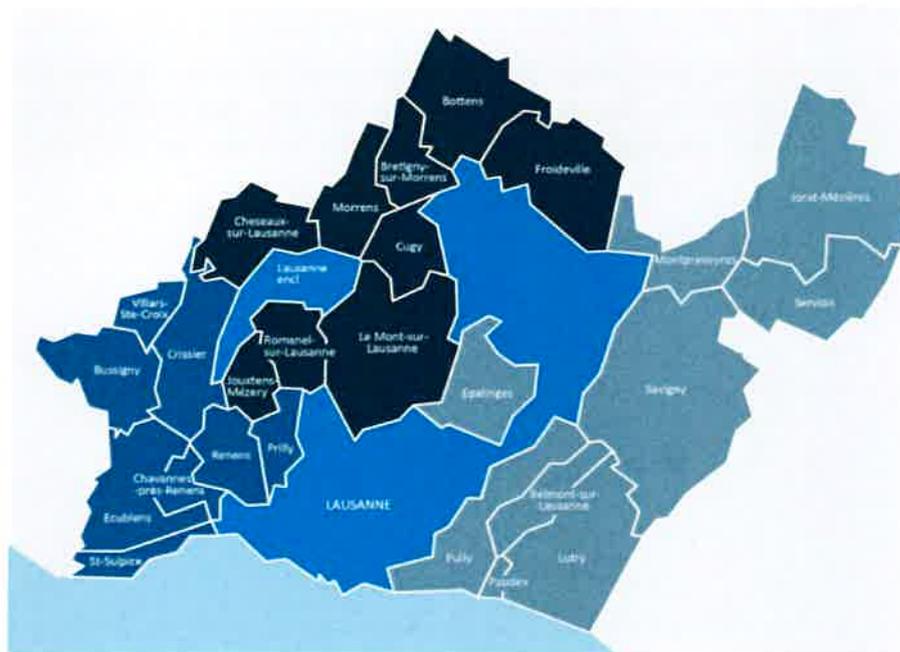
Bottens, Bretigny-sur-Morrens, Cheseaux-sur-Lausanne, Cugy, Froideville, Jouxten-Mézery, Le Mont-sur-Lausanne, Morrens, et Romanel-sur-Lausanne.

Notre représentant aux séances du secteur Nord est M. le Syndic Etienne Fleury.

Secteur Est :

Belmont-sur-Lausanne, Epalinges, Lutry, Jorat-Mézières, Montpreveyres, Paudex, Pully, Savigny et Servion.

Un conseiller municipal de Lausanne représente la ville-centre au sein de chacun des trois secteurs.



II - 5.2 - Représentation de la commune dans les différentes commissions

Bureau de coordination (BC)

Membre : M. Etienne Fleury

Le Bureau de coordination est l'organe exécutif de Lausanne Région. Il examine le travail de ses commissions et de son secrétariat général, valide les dépenses et décide de la suite à donner aux dossiers qui lui sont soumis.

Commission Prévention et dépendances

Membre : Mme Martine Lob

La commission Prévention et dépendances gère plusieurs projets liés à la prévention des addictions et préavise l'attribution des subventions. En 2024, la commission a entre autres rencontré les responsables et visité le site du projet Cann-L (essai-pilote sur la vente de cannabis à Lausanne) et assisté à une présentation par la commune d'Epalinges du CAP (Centre d'animation socioculturelle palinzard) qui s'adresse à toute la population.

Commission Enfance

Membre : Mme Jacqueline Dieperink

La commission Enfance agit prioritairement en tant que plateforme d'échanges et d'informations entre ses membres, en matière de lois et de projets cantonaux liés à l'enfance et à l'accueil parascolaire. La commission a lancé une campagne d'information sur l'engagement civique et solidaire des jeunes. Une étude sur les préaux scolaires (inclusivité, biodiversité, utilisation des préaux en-dehors du temps scolaire) a commencé en 2024 et se poursuivra sur 2025 par la création d'un guide. Une autre étude, sur la santé psychique des jeunes, est aussi en cours.

Commission Formation et Emploi des Jeunes

Membre : Mme Jacqueline Dieperink

La commission Formation et Emploi des jeunes a pour mission de faciliter l'accès des jeunes à la formation, promouvoir les places d'apprentissage offertes par les communes, soutenir et développer des mesures d'accompagnement à la formation. Comme chaque année, la commission était présente au Salon des métiers, elle a organisé des animations « Moi, Mon réseau, Mon futur » dans 8 établissements scolaires et continue à soutenir le projet Lift et l'Espace des inventions. Une étude sur la place de l'apprentissage dans les communes a débuté en 2024, le rapport est attendu pour 2025.

Commission Seniors

Membre : Mme Liliane Annen

Les objectifs de la commission sont d'accompagner les communes dans leurs réflexions et leurs actions visant une « retraite active » qui valorise le savoir-faire des seniors désireux de s'investir dans des projets et le renforcement des liens qui permettent aux seniors de maintenir une vie sociale.

Commission Activités Sportives

Membre : Mme Giusy Sicuro (jusqu'au 30 juin 2024), Mme Naïcha Kähr (dès le 1^{er} juillet)

La commission Activités Sportives a été créée pour encourager la pratique du sport et de l'activité physique auprès de toutes les populations et toutes les générations confondues.

Commission Promotion économique

Membre : M. Etienne Fleury

La Commission Promotion économique de Lausanne Région traite les points tels que la définition d'actions prioritaires de promotion économique, le renforcement des collaborations en la matière ou encore les opportunités de mise en valeur du tissu économique régional. En 2024, la Commission Promotion économique de Lausanne Région s'est concentrée sur la finalisation de la stratégie LADE, des subventions aux associations et manifestations en lien avec la promotion économique et a organisé le prix PERL.

Chapitre III : Constructions – Urbanisme – Bâtiments

III - 1 - Police des constructions

III - 1.1 - Permis de construire délivrés en 2024

49 permis de construire ont été délivrés en 2024, à savoir :

	Objets d'enquête	Adresses	Parcelles
1	Installation d'une fenêtre en toiture (type vélux)	Sous-le-Mont 21	1209
2	Installation d'un deuxième couvert à voiture	Chemin des Grands-Champs 11b	1286
3	Modification d'une installation de communication mobile pour le compte de Sunrise UPC GmbH / VD381-2.	Route de Lausanne 10	47
4	Adaptation d'une station de communication mobiles aux technologies (3G-4G-5G) pour le compte de Swisscom (Suisse) S A / CHRG	Chemin du Timonet d'en Haut 4	1515
5	Démolition et reconstruction du bâtiment ECA n° 54, conservation et transformation des façades sud et ouest Rehaussement partiel de la partie nord 1 commerce, 1 bureau, 1 atelier et 6 appartements, chauffage par pompe à chaleur géothermique (4 sondes), pose de panneaux photovoltaïques, ouvertures en façades, construction de balcons et loggias, accès, 4 places de parc (dont 1 pour handicapés) et 12 places vélos EU et EC à raccorder aux collecteurs communaux existants et arbres à abattre	Route d'Yverdon 2	13
6	Assainissement de la chaufferie, remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur air-eau nécessitant la pose d'une unité extérieure	Chemin de Fauq 8	818
7	Installation d'une PAC air/eau hors bâtiment en remplacement d'un système de chauffage à pellets	Route de Genève 70	1513
8	Installation d'un container AdBlue fixe de 1'000L avec pompes intégrés pour voitures	Route de Genève 9a	1311
9	Remplacement du chauffage à gaz par une PAC air/eau	Chemin des Grands-Champs 31	1335
10	Rénovation et isolation de la toiture	Route de Genève 9b	1322
11	Remplacement du chauffage électrique par une PAC air/eau	Chemin de Champ-Pamont 77	1028
12	Suppression du système de chauffage électrique par la mise en place d'une PAC	Chemin de Champ-Pamont 109	1098
13	Démolition du pavillon de l'ancienne bibliothèque, bâtiment ECA n°324	Route de Lausanne 2/4/4b/6	43
14	Construction d'un portail automatique coulissant, pour le passage de véhicules et d'un portail pour le passage à pied	Chemin de Bellevue 32	165
15	Construction d'une piscine enterrée chauffée et d'un jacuzzi enterré, installation d'une PAC pour piscine, construction d'une pergola. Démolition du cabanon de jardin (bâtiment B1014)	Rue du Pâquis 13	347
16	Remplacement du chauffage à gaz par une PAC air/eau	Chemin des Grands-Champs 29	1334
17	Extension de la conduite de distribution d'eau à la rue du Grand Pré	Rue du Grand Pré	538
18	Rénovation des façades	Route de Lausanne 8	46
19	Rénovation d'un appartement de 2.5 pièces sis au 2ème étage	Chemin du Martheray 5	693
20	Travaux de transformation et réfection de la villa contiguë, désamiantage, modification de cloisons intérieures, création d'une salle de bain, rénovation de la cuisine et des salles de bain, remplacement des fenêtres	Chemin de Champ-Pamont 63	1026
21	Rénovation d'un appartement de 3.5 pièces au rez supérieur	Chemin de Champ-Pamont 1a	820
22	Installation d'une pompe à chaleur géothermique	Chemin de Champ-Pamont 93	1106
23	Installation de 279 panneaux solaires photovoltaïques en façade	Route de Genève 38	580
24	Démolition d'un mur porteur et remplacement du DIN	Chemin de Champ-Pamont 63	1026
25	Arrachage de la haie, suppression d'un muret, pose d'une clôture avec brise vue, installation d'un portail, réfection de l'enrobé et réparation d'une infiltration	Chemin des Chalets 8	560
26	Réfection de la toiture avec la pose d'une nouvelle isolation	Chemin des Chalets 8	560
27	Installation d'une PAC air/eau	Chemin de Champ-Pamont 63	1026
28	Remplacement et mise aux normes du garde-corps du balcon existant en bois par une barrière en inox brossé	Chemin de Champ-Pamont 17	1020
29	Remplacement des verres de la toiture de la véranda par des panneaux isolant gris RAL 7016	Route de Genève 1, Route de Lausanne 14	63
30	Installation de containers provisoires pour l'Administration communale à la place de l'Ancienne bibliothèque	Route de Lausanne 2b	43

31	Réfection de la couleur des façades est et nord de la même teinte qu'actuellement (blanc) et application d'enduit de protection de la façade en bois côté sud	Chemin des Grands-Champs	1338
32	Démolition de 2 box et reconstruction de 2 nouveaux box	Chemin du Manège 2	1436
33	Mise en conformité d'un logement dans un volume chauffé existant	Chemin de Bellevue 28	1375
34	Remplacement de la chaudière à gaz par une pompe à chaleur air/eau	Chemin de Sorécot 18	1654
35	Transformations extérieures et intérieures (agrandissement du guichet Drive-In, modification de la cuisine, comptoir, salle à manger, suppression du McCafé, remplacement des revêtements du sol, mur, plafond, du mobilier et des appareils sanitaires des clients, remplacement du revêtement du sol extérieur, des vitrages de protection et de la place de jeux, de la peinture des façades) et suppression de 2 places de parc	Route de Genève 9b	1311 (1322)
36	Mise à jour du concept incendie et réactualisation des plans du projet PULSE, agrandissement d'un édicule d'accès à la toiture du bâtiment B, modification du patio en toiture du bâtiment B du projet PULSE, modification des cages d'escaliers intérieures et des locaux intérieurs et modifications mineurs des ouvertures en façades	Pré Manju	582
37	Remplacement de la pergola en bois existante, par une pergola bioclimatique (3.50m / 6.95m / Hauteur 2.60m)	Chemin de Champ-Pamont 75	1028
38	Installation d'une clôture autour de la place de jeux du bâtiment	Rue du Pâquis 33a/b/c	1533
39	Remplacement d'une haie de Thuyas par une palissade	Chemin de Bellevue 5	125
40	Remplacement du chauffage à gaz par une pompe à chaleur intérieure avec sonde géothermique	Chemin de Mon-Repos 11	1660
41	Aménagement d'une surface existante, création d'une crèche privée Bubbles au 3ème étage du bâtiment	Pré Manju	582
42	Remplacement des deux chauffages à mazout par deux pompes à chaleur avec sonde géothermique chacune	Chemin du Bouzenet 9 et 9b	1296
43	Remplacement du chauffage à gaz par une pompe à chaleur avec sonde géothermique	Chemin du Bouzenet 1b	1362
44	Remplacement du chauffage à mazout par un chauffage à pellets	Route de Lausanne 9	60
45	Réaménagement d'un 5.5 pces, en 2 pces et 3.5 pces	Route d'Yverdon 10b	1700
46	Remplacement d'un treillis par une palissade	Chemin Péral-Rosset 3	1507
47	Création d'un couvert à vélos et trottinettes	Chemin de Derrière-la-Ville	108
48	Pose d'un abri pour la PAC piscine	Rue du Pâquis 13	347
49	Installation d'une pergola à lames orientables de couleur blanche. Hauteur : 2.80m Largeur : 4.00m	Chemin de la Rochette 12	1650

Par ailleurs, plusieurs constructions de minime importance ont été autorisées avec dispense d'enquête, ceci en application de l'art. 111 de la Loi sur l'aménagement du territoire (LATC).

De plus, le bureau technique a traité 34 demandes concernant l'installation de panneaux photovoltaïques ou le remplacement de chauffages existants par de nouvelles installations à énergies renouvelables, objets dispensés d'autorisation selon la procédure cantonale, à savoir :

	Objets d'enquête	Adresses	Parcelles
1	Installation panneaux solaire photovoltaïque	Chemin de la Plantaz 5	111
2	Installation panneaux solaire photovoltaïque	Pièce du Bois 2	1480
3	Installation panneaux solaire photovoltaïque	Route de Genève 42	861
4	Installation panneaux solaire photovoltaïque	Route de Genève 38	580
5	Installation panneaux solaire photovoltaïque	Chemin du Faug 10	823
6	Installation panneaux solaire photovoltaïque	Route de Genève 9b	1322
7	Installation panneaux solaire photovoltaïque	Champ-Pamont 27	1014
8	Installation panneaux solaire photovoltaïque	Pré-Marchand 14	1682
9	Installation panneaux solaire photovoltaïque	Chemin du Faug 4	963
10	Installation panneaux solaire photovoltaïque	Chemin de Champ-Pamont 169	983
11	Installation panneaux solaire photovoltaïque	Chemin des Grands-Champs 31	1335
12	Installation panneaux solaire photovoltaïque	Chemin de Champ-Pamont 63	1026
13	Installation panneaux solaire photovoltaïque	Chemin de Champ-Pamont 139	1181
14	Installation panneaux solaire photovoltaïque	Chemin de Bellevue 7	968
15	Installation panneaux solaire photovoltaïque	Chemin de Champ-Pamont 131	1185
16	Installation panneaux solaire photovoltaïque	Route de Lausanne 12	62
17	Installation panneaux solaire photovoltaïque	Chemin des Grands-Champs 41b	166

18	Installation panneaux solaire photovoltaïque	Route de Morrens 10a	1662
19	Installation panneaux solaire photovoltaïque	Chemin de Sorécot 18	1654
20	Installation panneaux solaire photovoltaïque	Chemin du Bouzenet 9b	1296
21	Installation panneaux solaire photovoltaïque	Chemin du Bouzenet 9	1296
22	Installation panneaux solaire thermique	Ruelle du Temple 9	17
23	Installation panneaux solaire photovoltaïque	Chemin de Bellevue 30	1376
24	Installation panneaux solaire photovoltaïque	Chemin des Grands-Champs 55b	1284
25	Installation panneaux solaire photovoltaïque	Chemin des Chalets 8	560
26	Installation panneaux solaire photovoltaïque	Chemin de Pré-Marchand 16	1681
27	Installation panneaux solaire photovoltaïque	Route de Morrens 10e	1668
28	Installation panneaux solaire photovoltaïque	Chemin des Grands-Champs 13/13b	1286
29	Installation panneaux solaire photovoltaïque	Route de Morrens 20	1643
30	Installation panneaux solaire photovoltaïque	Chemin des Chalets 14	562
31	Installation panneaux solaire photovoltaïque	Chemin de Bellevue 14	127
32	Installation panneaux solaire photovoltaïque	Chemin du Bouzenet 30	1524
33	Installation panneaux solaire photovoltaïque	Route de Lausanne 9	60
34	Installation d'une PAC air/eau	Chemin de Champ-Pamont 139	1181

Autres demandes traitées :

- 9 demandes pour la pose de procédés de réclame
- 10 demandes pour l'abattage d'arbres
- 41 demandes de permis de fouilles

III - 1.2 - Commission des constructions et de salubrité

La commission a réalisé différentes visites de fin de travaux et le bureau technique a délivré 26 permis d'habiter ou d'utiliser, soit pour les dossiers suivants :

	Objets d'enquête	Adresses	Parcelles
1	Démolition du bâtiment existant ECA 161 et son annexe B59 et construction de 6 immeubles d'habitations de 123 logements et d'un parking souterrain de 139 places. Chauffage par PAC (géothermie), panneaux solaires photovoltaïques et abris PC de 269 places. Arbres à abattre. Accès, places containers, place de jeux et chemin piétons. EU à raccorder au collecteur communal existant et EC à raccorder au collecteur communal existant après rétention.	Le Grand Pré	541 / 542
2	Construction d'une nouvelle installation de communication mobile (4G-5G) pour le compte de Swisscom (Suisse) SA avec mâts, systèmes techniques et nouvelles antennes. / CLCS	Route de Genève 19	1319
3	Pose d'une citerne Diesel de 12'000 litres dans le hangar agricole	Chemin du Bouzenet 30	1524
4	Transformation de l'agence bancaire, transformations intérieures, pose d'un nouveau couvert, modification des ouvertures en façade Est et pose de panneaux photovoltaïques	Rue du Pâquis 1	40
5	Pose d'une pompe à chaleur air-eau extérieure	Chemin du Châtelard 3	786
6	Pose d'un cabanon de jardin avec couvert (3.50 m x 2.00 m x H 1.80 m)	Chemin de Bellevue 24	164
7	Cheminement pour la mobilité douce et travaux de terrassement pour la future place de jeux	Le Pâquis	1458
8	Remplacement d'une chaudière à mazout par une PAC à géothermie	Rue du Pâquis 11A	348
9	Remplacement de la couverture en tuile par un blindage en tôle zinc et travaux de peinture en façades	Chemin du Bouzenet 18	1340
10	Remplacement du chauffage à gaz par une pompe à chaleur géothermique	Chemin du Bouzenet 3A	1365
11	Remplacement du chauffage à gaz par une pompe à chaleur géothermique	Chemin du Bouzenet 1A	90
12	Mise en sécurité AEA1 d'une partie du bâtiment ECA 459	Chemin du Châtelard 1. L'Ecuellette	574
13	Changement du système de chauffage à mazout par la pose d'une pompe à chaleur géothermique	Chemin de la Plantaz 8	99
14	Remplacement de la chaudière à mazout par une installation pompe à chaleur air-eau	Chemin des Grands-Champs 41	166
15	Remplacement de la chaudière à gaz par une pompe à chaleur air/eau	Chemin du Bouzenet 1C	1363
16	Création d'une pergola (Longueur 8m / Largeur 3m50 / Hauteur env. 2m80)	Chemin du Pré Marchand 20	1670

17	Pose de panneaux occultants (palissade) en bordure de propriété, côté Nord	Chemin de Bellevue 24	164
18	Rénovation de l'enveloppe du bâtiment et mise aux normes des barrières des balcons	Chemin de Champ-Pamont 5	188
19	Remplacement d'une chaudière à gaz par une PAC géothermique	Chemin des Grands-Champs 33	1336
20	Assainissement de la chaufferie, remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur air-eau nécessitant la pose d'une unité extérieure	Chemin de Faug 8	818
21	Remplacement du chauffage à gaz par une PAC à sonde géothermique	Chemin de Sorécot 65	1602
22	Installation d'un container AdBlue fixe de 1'000L avec pompes intégrés pour voitures	Route de Genève 9a	1311
23	Assainissement de l'installation par pompe à chaleur air/eau en remplacement d'une chaudière à gaz	Route de Morrens 26	1644
24	Remplacement du chauffage à gaz par une PAC air/eau	Chemin des Grands-Champs 31	1335
25	Remplacement du chauffage à gaz par une PAC air/eau	Chemin des Grands-Champs 29	1334
26	Installation de containers provisoires pour l'Administration communale à la place de l'Ancienne bibliothèque	Route de Lausanne 2b	43

III - 2 - Urbanisme

III - 2.1 - Giratoires Mon Repos, Bel-Air et route de Genève

Pour rappel :

La Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) de l'État de Vaud, les communes de Lausanne et de Cheseaux-sur-Lausanne, ainsi que le Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL), ont réalisé en 2014-2015 une étude de trafic exploratoire effectuée par le bureau Transitec, suivie en 2018 d'une étude préliminaire réalisée par le bureau d'ingénieurs Stucky SA.

Le développement du projet a ensuite été confié en 2020 au groupement BIGS, avec notamment le bureau IUB pour les ouvrages et le bureau S+N Ingénieurs pour la partie routière.

Le bureau Ecoscan a été mandaté en 2021 en tant qu'ingénieur environnemental pour établir la notice d'impact sur l'environnement.

Le cabinet d'architectes Brauen Wälchli Architectes a également été mandaté pour étudier l'aspect architectural de l'élargissement du pont sur la Mèbre.

Une première consultation des services cantonaux a eu lieu au printemps 2022 et a donné lieu à plusieurs évolutions de projet afin de répondre aux demandes formulées dans les déterminations intermédiaires du 27 juin 2022. Le dossier a été remis en consultation en août 2023.

Plusieurs bureaux ou experts ont été mandatés durant la phase de projet, notamment Polyscope Consulting pour l'expertise en bois pour les passerelles en bois et RGR pour l'étude de faisabilité de la transformation des giratoires en turbo-giratoires. Les études du projet se sont poursuivies en 2024, et le dossier d'enquête a été constitué et finalisé fin 2024.

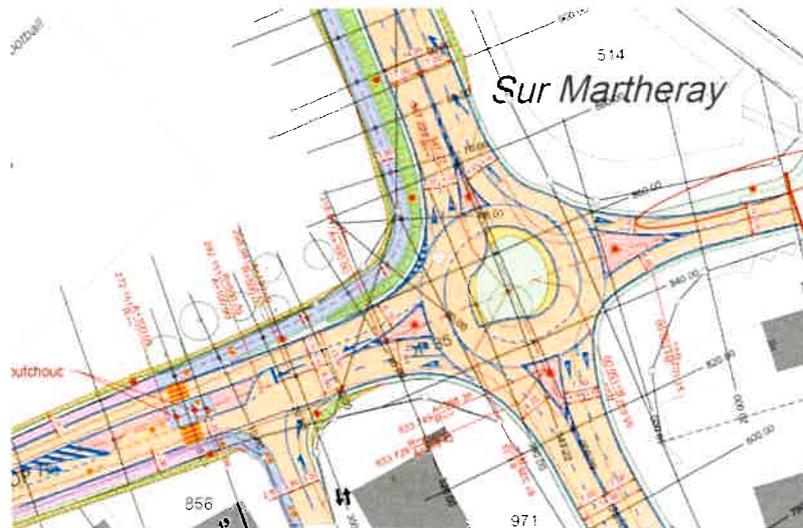
La Municipalité et la DGMR ont convié la population de Cheseaux à la présentation du projet lors d'une séance publique d'information qui s'est déroulée le 30 octobre 2024 à la salle de gym du Marais-du-Billet. Environ 60 personnes ont répondu présentes pour la présentation du projet.

Pour finir, l'enquête publique s'est déroulée du 22 novembre 2024 au 6 janvier 2025. Ce projet d'envergure, essentiel pour notre commune, n'a pas suscité beaucoup d'oppositions. En effet, seulement quatre opposants au projet se sont manifestés durant le délai d'enquête, dont deux oppositions provenant d'associations actives dans les aspects de mobilité. Cette procédure est encore en cours.

Pour rappel, le projet a pour principaux objectifs de canaliser le trafic de transit sur le contournement de Cheseaux-sur-Lausanne, fluidifier le trafic et améliorer la ponctualité des transports publics, notamment pour assurer les correspondances avec le LEB, assurer et sécuriser les connexions piétonnes à travers le contournement, et sécuriser les cheminements cyclables permettant l'accès à Cheseaux-sur-Lausanne.

Le projet prévoit notamment les aménagements suivants :

- Création d'une voie de bus sur la route de Genève.
- Création d'un itinéraire de mobilité douce entre la route de Genève et le chemin de Sorécot.
- Amélioration de l'itinéraire de mobilité douce existant passant au-dessus de la route cantonale (direction de la Blécherette) ainsi que de La Mèbre, permettant de rejoindre la route de Lausanne.
- Agrandissement des deux giratoires de Mon Repos (turbo-giratoire) et Bel-Air (anneau double).
- Doublement des voies de circulation entre les deux giratoires avec l'élargissement du pont sur La Mèbre.
- Création d'un bassin de traitement des eaux de chaussée.



III - 2.2 – PPA Nonceret - La Croix

Comme mentionné dans les derniers rapports de gestion, l'assemblée générale du syndicat d'amélioration foncière a été une nouvelle fois purement statutaire et s'est déroulée le 30 janvier 2024 pour les comptes 2023.

III - 2.3 - PPA Châtelard

Pour rappel :

Le PPA prévoit différentes mesures pour améliorer notamment la mobilité douce par la création de nouveaux cheminements et trottoirs, des aménagements paysagers, la création d'un domaine public, des aménagements routiers et nécessite une étude supplémentaire pour vérifier la pertinence ou non de créer de nouveaux arrêts de bus (ou déplacement de l'arrêt existant).

Le 11 février 2022, le dossier pour la réalisation des équipements prévus dans le PPA « Châtelard », selon la procédure de la Loi sur les routes LRou, a été remis au Voyer des routes pour l'examen préalable.

Le service des routes nous a notifié son préavis positif avec demande de modifications, en date du 25 mai 2022.

Des études complémentaires ont été nécessaires pour répondre aux exigences du Canton et pour que qualitativement le projet réponde aux besoins de fonctionnement d'une telle zone d'activité, tant en termes d'accessibilité (piétons / cycle) qu'en terme de fonctionnement pour assurer des gabarits suffisants pour l'accès des camions avec toute la problématique d'un secteur déjà bien bâti.

Les études lancées en 2021 se sont poursuivies en 2023 et ont nécessité une importante et étroite collaboration avec les services cantonaux et notamment la DGMR pour trouver des solutions techniques pour mettre en œuvre les aménagements prévus dans le PPA.

En effet, le PPA datant de 2016, il n'y avait à l'époque pas les mêmes préoccupations et niveau d'exigence (gabarits) pour la réalisation d'aménagements pour la mobilité douce.

Ce dossier a pris du retard, vu les différentes rencontres qui ont été nécessaires avec la DGMR pour finaliser les plans en vue de soumettre le projet à l'enquête publique.

Une étude trafic a notamment été exigée par la DGMR pour vérifier la géométrie et le fonctionnement des accès à la zone d'activité.

Après trois consultations auprès de la DGMR, nous avons obtenu un préavis positif début février 2024.

En raison du bâti existant et des nouvelles exigences en matière de mobilité douce (gabarit des pistes mixtes de 3.50 m), il a été difficile d'établir un projet respectant pleinement les exigences définies dans le PPA « Le Châtelard ». Il a notamment été décidé de passer en sens unique le nouveau barreau interne de la zone d'activité, car il n'était pas possible de garantir le croisement des semi-remorques dans l'espace disponible.

Ayant obtenu un préavis positif de la DGMR et étant prêts à finaliser le dossier pour un dépôt à l'enquête publique, le projet a été présenté aux propriétaires du PPA « Le Châtelard ».

Les rencontres avec les propriétaires pour la présentation du projet se sont déroulées fin juillet.

Cependant, n'ayant pas obtenu un accueil favorable, il a été décidé de revoir certains aspects du projet en vue de le soumettre à nouveau à la DGMR.

Le 4^{ème} examen préalable est prévu mi-mars 2025 pour une mise à l'enquête du projet avant l'été 2025.

III - 2.4 - Regualification de la route de Morrens entre le chemin de Derrière-la-Ville et la route d'Yverdon

L'étude de requalification de la route de Morrens a été lancée courant 2021 et faisait partie de l'étude globale qui comprenait le réaménagement de la route d'Yverdon ainsi que le chemin de Derrière-la-Ville. Il est prévu de créer une zone 30 km/h à la route de Morrens afin de poursuivre la stratégie de limitation de la vitesse dans les quartiers d'habitation.

Les travaux sur la route de Morrens concernent un tronçon d'une longueur totale d'environ 120 mètres, depuis le carrefour de la route d'Yverdon jusqu'à mi-hauteur du collège JPLDC.

Les trottoirs de part et d'autre de la route de Morrens seront mis aux normes et portés à une largeur de 2 mètres. Afin de garantir cette largeur, une emprise est nécessaire sur la parcelle 186 au bas de la route de Morrens, qui fera l'objet d'une servitude publique inscrite au Registre foncier.

L'accès privé pour les immeubles d'habitation au chemin de Champ-Pamont 1/2/3/5/7 depuis la route de Morrens sera modifié, afin de marquer un trottoir continu et rétablir la hiérarchie des routes.

Il est prévu une réfection complète de la route, y compris l'encaissement de la chaussée avec la pose d'un tapis phono-absorbant de type AC MR8. La largeur de la chaussée variera entre 6.20 m et 6.00 m.

La route de Morrens, passant en zone 30 km/h ne permettra pas la présence de passages piétons. Toutefois, des aménagements de passages piétons pourront être envisagés lorsque des besoins spéciaux en matière de priorité pour les piétons l'exigent, notamment aux abords des écoles. Une demande à la DGMR a été acceptée et un passage piéton pourra être maintenu. Un point lumineux sera ajouté pour améliorer l'éclairage de ce passage.

L'enquête publique s'est déroulée du 24 juin au 23 juillet 2023.

Dans sa séance du 8 octobre 2024, le Conseil communal a accepté le préavis municipal déposé pour l'obtention du financement des travaux.

Il est prévu de débuter les travaux début 2025.

III - 2.5 - Fonds d'encouragement pour les énergies renouvelables et le développement durable

La Commune a encaissé CHF 51'362.45.- de taxes prélevées avec l'électricité.

89 demandes ont été subventionnées, pour un montant global de Fr. 165'187.60.-.

Type de demande	Nombre de demandes formulées	Nombre de demandes acceptées	Montant total versé par la commune
Installation solaire thermique	1	1	4'000.-
Installation solaire photovoltaïque	34	34	134'187.60-

Chauffage au bois	0	0	0.-
Pompe à chaleur	4	4	12'000.-
Vélo électrique	50	50	15'000.-
Plan de mobilité d'entreprise	0	0	0.-
TOTAL	89	89	165'187.60.-

III - 3 - Commission consultative d'urbanisme (CCU)

Avec la démission de Mme Sicuro au 30 juin 2024 et la prise de fonction de Mme Kähr comme nouvelle municipale au 1^{er} juillet 2024, l'activité et les études en cours avec la Commission d'urbanisme se sont ralenties. Les études en cours sont la Ferme Emery et les îlots de chaleur.

III - 4 - Travaux

III - 4.1 - PPA Grand-Pré Sud - secteur C

Pour rappel :

Le PPA, dans ses mesures d'équipement, prévoit la création d'une liaison de mobilité douce entre les quartiers de Mon Repos et du Grand Pré.

Un avant-projet a été établi et transmis au Canton en janvier 2021 pour un examen préliminaire.

Le projet pour la création de la liaison piétonne a été déposé à l'enquête publique du 10 décembre 2022 au 8 janvier 2023, comprenant la partie « travaux » et une autre partie selon la Loi sur l'expropriation avec accord préalable des propriétaires pour la création de domaines publics (zone agricole) et la constitution d'une servitude publique de passage (terrain à bâtir).

Parallèlement, la procédure d'appel d'offres selon les marchés publiques a été lancée.

Le projet n'ayant pas suscité d'opposition, un préavis a été déposé au Conseil communal pour la demande du financement des travaux

Lors de sa séance du 14 mars 2023, le Conseil communal a accordé le crédit nécessaire au financement de l'ouvrage.

De plus, ce projet faisant l'objet d'une mesure infrastructurelle inscrite au PALM (projet d'agglomération Lausanne – Morges), elle donne droit à un cofinancement de la Confédération.

Une fois le financement garanti par le Conseil communal, un dossier a été établi et remis à la DGMR en vue d'obtenir l'approbation et la confirmation du cofinancement de la Confédération en vue de débiter les travaux.

Le 31 août 2023, nous avons reçu la convention signée par l'Office fédéral des routes et Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines nous

accordant une subvention de 35% du montant des coûts des travaux mais qui est plafonné à hauteur de 206'500.- maximum.

Ayant reçu tardivement l'accord de l'OFROU, il a été décidé de ne pas débiter les travaux fin 2023 et d'éviter l'ouverture d'un chantier durant la période hivernale. Dès lors, les travaux ont pu débiter à mi-mars 2024 pour une durée d'environ 5 mois.

Les travaux se sont déroulés dans de bonnes conditions et nous n'avons pas rencontré de problème tout au long du chantier. Le Service de l'eau de Lausanne a profité de la présence de l'entreprise sur place pour la pose d'une nouvelle conduite d'eau, à ses frais, afin de réaliser un nouveau bouclage au sud du nouveau quartier d'habitation.

Le projet initial prévoyait la construction d'un mur de soutènement en béton au sud-ouest du Pont de la route cantonale. Toutefois, après réflexion, nous avons finalement opté pour la mise en place d'un mur de type Terramur suite à la proposition de la commission ad hoc.

Ce mur de soutènement est constitué d'éléments frontaux et d'angles en acier brut, de terrain armé et d'une végétalisation, ce qui permet de mieux intégrer l'ouvrage dans son environnement tout en assurant sa fonctionnalité.



III - 4.2 - Requalification de la route d'Yverdon

Les travaux se sont déroulés du 12 juin 2023 au 3 octobre 2023.

Afin de garantir un bon tassement des couches, la pose du tapis définitif de la chaussée en enrobé bitumineux a été réalisée durant l'été 2024.

III - 4.3 - Remplacement des collecteurs au chemin de la Plantaz – Travaux d'urgence

Les travaux se sont déroulés du 16 janvier 2023 au 2 juin 2023.

Afin de garantir un bon tassement des couches, la pose du tapis définitif de la cour d'école en enrobé bitumineux a été réalisée durant l'été 2024.

III - 4.4 - Remplacement des collecteurs entre le chemin de la Plantaz et le chemin de Derrière-la-Ville

Les travaux se sont déroulés du 2 juin 2023 au 13 février 2024.

Afin de garantir un bon tassement des couches, la pose du tapis définitif du cheminement piétonnier en enrobé bitumineux a été réalisée durant l'été 2024.

III - 4.5 - Requalification du chemin de Derrière-la-Ville et remplacement des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées

Pour rappel :

L'étude de requalification du chemin de Derrière-la-Ville a été lancée courant 2021. Il est prévu de créer une zone de rencontre à 20 km/h afin de donner la priorité aux élèves et aux piétons et ainsi sécuriser la zone scolaire. Dans une zone 20, le piéton est prioritaire, mais il ne doit pas gêner inutilement les véhicules, et le stationnement n'est autorisé qu'aux endroits désignés par des signaux ou des marquages.

Les trottoirs seront supprimés et des aménagements seront réalisés pour garantir que la limitation de vitesse soit respectée.

Étant donné que le projet prévoit la réfection complète de la chaussée, nous procéderons également au remplacement des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées, qui sont sous-dimensionnés et en mauvais état.

Le 25 mai 2022, le dossier pour la réalisation des travaux susmentionnés, selon la procédure de la Loi sur les routes (LRou), a été remis au Voyer des routes pour l'examen préalable. Le Service des routes nous a notifié son préavis positif en date du 10 août 2022, ce qui a permis de déposer le dossier pour les travaux prévus à l'enquête publique, qui s'est déroulée du 24 juin au 23 juillet 2023.

Parallèlement, la procédure d'appel d'offres selon les marchés publics a été lancée. La procédure d'enquête publique s'est clôturée sans opposition ni remarques.

Dans sa séance du 7 novembre 2023, le Conseil communal a accepté le préavis municipal déposé pour l'obtention du financement des travaux.

En raison de l'emprise des fouilles nécessaires au remplacement des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées, qui nécessitent la fermeture de la route, les travaux ont débuté début février par la création d'un parking provisoire à la route d'Yverdon, permettant de stationner les véhicules des habitants du chemin de Derrière-la-Ville (8/10/12/14).

Une piste de chantier a également été réalisée entre le chemin de la Plantaz et la salle de gym de Derrière-la-Ville afin de garantir, pendant toute la durée des travaux, l'accès des services d'urgence.

Mi-février, l'entreprise AGV Toni SA a débuté les travaux pour le remplacement des collecteurs qui se sont terminés à mi-juin 2024.

Les travaux ont été réalisés pour la construction du nouveau collecteur d'eaux usées (EU) en PVC de diamètre 315 mm et un nouveau collecteur d'eaux claires (EC) en béton de diamètre 900 mm. Ces collecteurs ont été installés sur une distance d'environ 2x195 m. L'ensemble des données a été intégré dans notre nouveau Système d'Information du Territoire.

Une fois le remplacement des collecteurs effectué, les travaux pour la réfection de la chaussée et la modification des aménagements ont débuté et se sont poursuivis jusqu'à la fin de l'année.



III - 4.6 - Dévoisement du collecteur d'eaux claires à la Z.I. du Châtelard

Pour rappel :

Dans le cadre de l'examen de l'équipement du plan partiel d'affectation (PPA) « Le Châtelard » (entré en vigueur le 12 juin 2018), une reconnaissance des collecteurs communaux d'eaux claires et d'eaux usées existants a été effectuée pour vérifier l'état des canalisations.

Au regard des débits d'eaux claires actuels et projetés après la mise en exploitation des deux bâtiments d'activités PULSE, appartenant à la société EPIC Twenty-three Property Investment SA, actuellement en construction sur la parcelle 582, ce collecteur Ø 600 mm s'avère insuffisant pour récolter toutes les eaux du quartier et il est nécessaire de procéder à son remplacement.

Les investigations préalables ont aussi montré que ce collecteur traverse un site pollué (décharge / remblais). L'ancienne décharge de Pré Manju était en effet située sur les parcelles 582 et 583. Le remplacement du collecteur existant sur site pollué nécessite le respect de l'Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED). L'excavation de matériaux pollués nécessite que ces derniers soient triés et évacués conformément à l'ordonnance précitée. Les travaux et les coûts de dépollution sont conséquents.

Selon la DGE ce site pollué ne nécessite, ni surveillance et ni assainissement et peut être maintenu en l'état. Néanmoins, si des travaux sont prévus à cet emplacement, il est nécessaire de dépolluer complètement le sol sur toute l'emprise du chantier.

Au vu de ces éléments et, après l'analyse de variantes, il ressort que la meilleure option est de réaliser un nouveau tronçon du collecteur communal d'eaux claires et de créer un nouvel exutoire directement dans le cours d'eau de la Petite Chamberonne. Le collecteur d'eaux claires existant sera ainsi soulagé et pourra rester opérationnel pour les biens-fonds raccordés en aval des travaux prévus.

Ce nouveau tronçon consiste à détourner les eaux claires au niveau de la limite amont de la parcelle 582 (PULSE), de les transporter le long de la limite Nord de cette parcelle pour aller les rejeter directement dans le cours d'eau de la Petite Chamberonne au droit de la parcelle voisine 786 propriété du Groupe Bell SA. Les bâtiments PULSE se raccorderont à ce nouveau collecteur.

La réalisation de ce nouveau tronçon implique un défrichement forestier provisoire d'environ 388 m² au droit des parcelles 582 et 786. Les surfaces défrichées seront ensuite reboisées en collaboration avec le garde-forestier communal (Triage forestier de la Venoge) et la Direction générale des forêts (Inspection des forêts du 18ème arrondissement).

Les études pour le dévoiement du collecteur d'eaux claires réalisées, nous avons pu soumettre les plans à l'enquête publique du 7 janvier 2023 au 5 février 2023.

Le dossier d'enquête a fait l'objet de deux oppositions.

L'une a été retirée le 10 février 2023 à la suite d'une visite sur place avec l'opposante et l'autre a été levée en date du 2 novembre 2023 par le Chef du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité. La décision n'ayant pas fait l'objet de recours au Tribunal cantonal, Cour de droit administratif et public, le permis de construire est entré en force.

Parallèlement à l'enquête publique, la procédure d'appel d'offres selon les marchés publics a été lancée.

Dans sa séance du 8 octobre 2024, le Conseil communal a accepté le préavis municipal déposé pour l'obtention du financement des travaux.

La construction du collecteur d'eaux claires (EC) en béton de 900 mm de diamètre, a été réalisée sur une distance de 189 m, comprenant cinq regards de contrôle et un exutoire rejetant l'eau dans le ruisseau "La Petite Chamberonne".

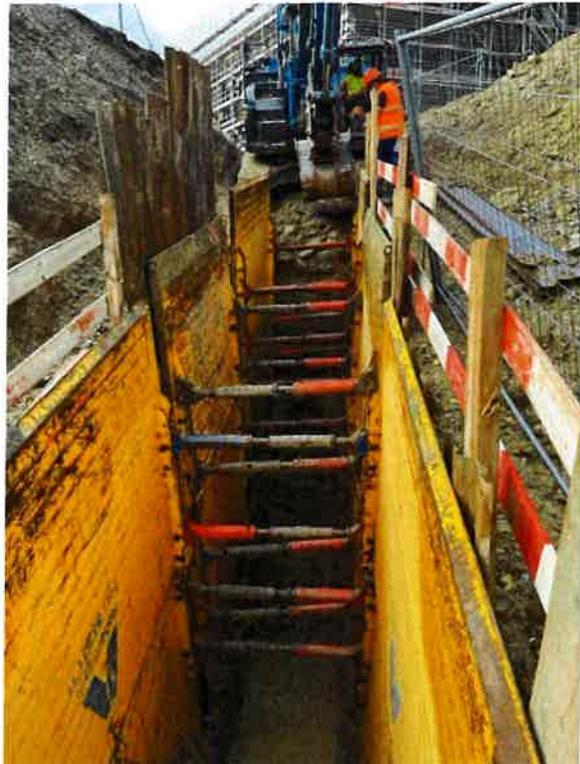
Après un appel d'offres selon les procédures des marchés publics (procédure ouverte), l'entreprise FFA S.A. a été retenue pour ces travaux.

Les travaux ont débuté mi-mars par le défrichement de la forêt le long de la Petite Chamberonne, afin de pouvoir réaliser les aménagements le long du cours d'eau.

Mi-avril, les travaux de fouille ont commencé le long de la Petite Chamberonne. Malgré la forte déclivité du talus et l'importante profondeur des fouilles à réaliser, en grande partie dans la molasse, tout s'est très bien déroulé selon la planification prévue.

Les travaux se sont terminés mi-octobre et le reboisement a pu être réalisé, marquant ainsi la fin du chantier.

Les données des relevés du nouveau collecteur ont été intégrées dans le S.I.T.



III - 4.7 - Place de jeux de la Plantaz

Pour rappel :

Pour des raisons de sécurité, certains engins ont dû être démontés fin 2021. Fin janvier 2022, un préavis a été transmis au Conseil communal pour le remplacement des installations. Le Conseil communal n'est pas entré en matière, préférant que la Municipalité propose un projet plus ambitieux.

Afin d'établir un projet qui réponde au mieux aux attentes de la population de Cheseaux, la Municipalité a chargé la Commission Enfance et Jeunesse d'établir un concept pour le réaménagement de la place de jeux de la Plantaz. La Commission Enfance et Jeunesse, après études et enquête auprès de la population, a proposé 4 projets différents à la Municipalité.

Le concept choisi par la Municipalité a été repris par un mandataire architecte-paysagiste qui l'a affiné et finalisé afin de pouvoir le mettre à l'enquête.

Ce projet a fait l'objet d'une enquête publique du 13 septembre au 12 octobre 2023 et une opposition a été déposée par l'Association Vaudoise pour la Construction Adaptée aux personnes Handicapées (AVACAH).

Des renseignements complémentaires sur le concept ont été communiqués à cette association, le projet a été complété, pour le bonheur de tous, par un jeu à rotation adapté aux enfants en fauteuil roulant, un nid d'oiseau (à la place d'une balançoire) et un turbo phone.

Ces nouveaux éléments correspondant à ses demandes, l'AVACAH a retiré son opposition.

Parallèlement à l'enquête publique, la procédure d'appel d'offres sur invitation selon les marchés publics a été lancée.

Lors de sa séance du 12 décembre 2023, le Conseil communal a accepté le préavis municipal déposé pour l'obtention du financement des travaux, afin de permettre un démarrage rapide des travaux début 2024.

Les travaux ont commencé le 11 mars avec le démontage de l'ancienne aire de jeux, suivi de l'égrappage des nouvelles zones de jeux. Il a été décidé de limiter au maximum l'évacuation de terre, ce qui a conduit à la création de buttes.

Parallèlement aux travaux du paysagiste, l'entreprise de construction a fabriqué sur mesure les différents éléments de jeux.

Les travaux ont été achevés le 17 juin 2024. Afin de garantir le bon développement des zones vertes, il a été décidé de ne pas ouvrir l'aire de jeux pendant la période des vacances scolaires.



Sous un ciel magnifique, la nouvelle aire de jeux de la Plantaz a été inaugurée le vendredi 30 août 2024. Cet événement festif a été organisé par la Municipalité en collaboration avec l'APECH (Association des Parents d'Élèves de Cheseaux) et la ludothèque de Cheseaux.

III - 4.8 - Modification de l'ouvrage enterré du ruisseau de La Petite Chamberonne au lieu-dit Chez Zabut

En réponse aux problèmes récurrents d'inondation du bâtiment ECA334a à la suite de fortes pluies, l'augmentation du diamètre du tuyau canalisé sous le chemin agricole reliant les parcelles 1412, 1413 et 1414 a été réalisée. Le diamètre du tuyau a été porté de 600 mm à 800 mm. Ce projet a été confié à l'entreprise Barbey S.A., pour un montant d'environ 16'000 CHF. Les travaux ont débuté le 1er octobre et ont duré une semaine, avec une réception favorable du garde-pêche.



Les données des travaux réalisés ont été intégrées dans le S.I.T.

III - 4.9 - Construction d'un regard d'eaux usées (EU) et installation d'un clapet anti-refoulement au chemin de la Plantaz 6

Afin d'éviter les refoulements du collecteur communal d'eaux usées dans le sous-sol du bâtiment situé au chemin de la Plantaz 6 lors d'importantes précipitations, un nouveau regard d'eaux usées équipé d'un clapet anti-retour a été réalisé. Ces travaux ont été confiés à l'entreprise Barbey S.A. pour un montant d'environ 45'000.00 CHF et ont duré deux semaines à partir du 28 octobre.

Parallèlement des investigations vont être lancées pour contrôler la conformité de la mise en séparatif des parcelles privées. Etant donné que c'est un gros travail qui va prendre encore plusieurs années afin d'identifier les non-conformités et réaliser les travaux de correction. Il a été décidé de réaliser ces travaux afin d'éviter à l'avenir toutes inondations dans les sous-sols du bâtiment au ch. de la Plantaz 6.

Les données ont été intégrées dans le S.I.T.



III - 4.10 - Travaux divers

Rabaissement du dos d'âne à la route de Lausanne sous le pont du LEB afin que les bus des T-L ne touchent plus avec la carrosserie lors de mise en place de déviations et réfection de trois grilles de route à la Route de Lausanne. L'entreprise Barbey S.A. a été chargée de ces travaux, pour un montant d'environ 14'000.00 CHF. Les travaux se sont déroulés entre le 21 et le 28 octobre.

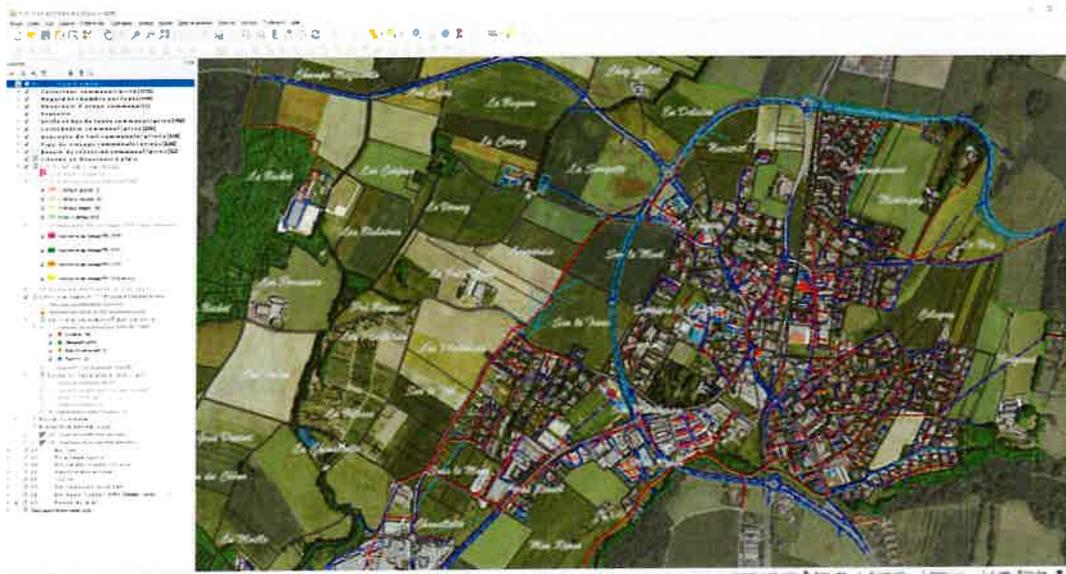
Surélévation de deux regards enterrés au chemin du Châtelard. Afin d'anticiper les travaux routiers du chantier en cours "Pulse", deux regards du collecteur communal ont été surélevés pour améliorer le réseau d'assainissement. L'entreprise AGV Toni S.A. a réalisé ces travaux pour un montant d'environ 15'000.00 CHF. Les travaux ont duré six jours et ont été terminés le 22 décembre.



III - 4.11 - Système d'information du territoire (SIT)

Avec l'engagement d'un nouveau collaborateur au Bureau technique, nous avons débuté la mise en place d'un Système d'information du territoire (SIT). Le système permet de centraliser et gérer de manière plus efficace les données communales, notamment celles liées aux réseaux souterrains (assainissement et éclairage public) afin d'avoir des plans à jour. Il sert également à collecter d'autres données (routes, gestion des demandes d'abattages et procédés de réclame, etc.).

Ce système sera également utilisé pour référencer diverses conventions communales et autres informations importantes.



Les différentes couches ont notamment été créées afin de référencer les informations suivantes :

Assainissement

- 01. Assainissement
 - ✓ Collecteur communal/privé [3735]
 - ✓ Regard et Chambre par type [1739]
 - ✓ Déversoir d'orage communal [1]
 - ✓ Exutoire
 - ✓ Grille et Sac de route communal/privé [702]
 - ✓ Callebotis communal/privé [236]
 - ✓ Descente de toit communale/privée [536]
 - ✓ Pipe de rinçage communale/privée [130]
 - ✓ Bassin de rétention communal/privé [13]
 - ✓ Citerne et Réservoir à pluie
 - ✓ I.T.V. et Sulvi du réseau
 - ITV non reporté
 - ITV Réseau Communal [92]
 - 1 Défauts graves [2]
 - 2 Défauts moyens [9]
 - 3 Défauts légers [38]
 - 4 Aucun défaut [46]
 - Campagne de curage/ITV (par année)
 - Campagne de curage/ITV 2025
 - Campagne de curage/ITV 2026
 - Campagne de curage/ITV 2027
 - Campagne de curage/ITV 2028 et plus
 - Zone de Pollution à élucider
 - ✓ Contrôle séparatif / Fosse et séparateur
 - Plan des canalisations retrouvé
 - Autorisation SESA et DGE assainissement
 - Contrôle du séparatif par parcelle
 - Contrôle du séparatif par parcelle [500]
 - Unitaire [29]
 - Séparatif [458]
 - Pseudo séparatif [5]
 - Inconnu [8]
 - Etiquette CMI Séparatif Parcelle
 - Fosse et Séparateur (Contrat)
 - Fosse de relevage EU [0]
 - Fosse septique/à purin [34]
 - Mini STEP [6]
 - Fosse à graisse [7]
 - Séparateur Huile/Essence [2]
 - Borne hydrante
 - Protection des eaux/sol
 - VD - Zone de protection des eaux
 - VD - Secteur de protection des eaux

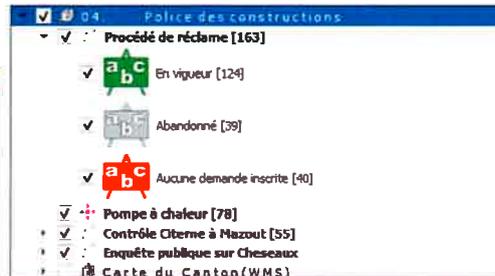
Routes

- 02. Routes
 - Permis de fouille par année
 - ✓ Fouille 2023 - Non contrôlée ou avec défaut à réparer
 - ✓ Fouille 2023 - Contrôlée et reconnue en ordre
 - ✓ Fouille 2024 - Non contrôlée ou avec défaut à réparer
 - ✓ Fouille 2024 - Contrôlée et reconnue en ordre
 - ✓ Fouille 2025 - Non contrôlée ou avec défaut à réparer
 - ✓ Fouille 2025 - Contrôlée et reconnue en ordre
 - ✓ Fouille 2026 - Non contrôlée ou avec défaut à réparer
 - ✓ Fouille 2026 - Contrôlée et reconnue en ordre
 - ✓ Fouille 2027 - Non contrôlée ou avec défaut à réparer
 - ✓ Fouille 2027 - Contrôlée et reconnue en ordre
 - ✓ Fouille 2028 - Non contrôlée ou avec défaut à réparer
 - ✓ Fouille 2028 - Contrôlée et reconnue en ordre
 - ✓ Fouille 2029 - Non contrôlée ou avec défaut à réparer
 - ✓ Fouille 2029 - Contrôlée et reconnue en ordre
 - Caractéristiques de la route
 - Long/Largeur routes et trottoir DP et privé communal [86]
 - Route goudronnée [73]
 - Route en béton [5]
 - Route en gravier/terre [8]
 - Route autre type [0]
 - Problèmes sur DP et route
 - Problème DP et route par urgence (étiquette Entreprise) [1]
 - Travaux terminés [0]
 - Urgent / Tout de suite [1]
 - Dans l'année [0]
 - A surveiller [0]
 - Urgence non renseignée [0]
 - Problème DP et route par type (étiquette N° du cas) [1]
 - WMS routes du Canton

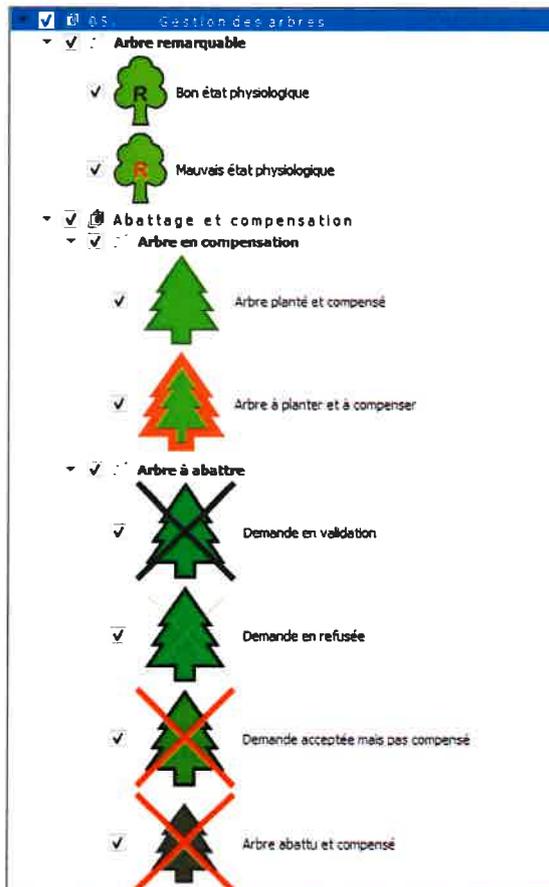
Eclairage public



Police des constructions



Gestion des arbres



III - 4.12 - Plan de gestion des routes

Mise à jour du plan de gestion des routes, état des routes et planning intentionnel des travaux sur 5 ans.

III - 5 - Bâtiments

III - 5.1 - Activités, travaux réalisés et entretien sur les bâtiments communaux

Ci-dessous le récapitulatif des travaux réalisés sur les bâtiments communaux (liste non-exhaustive) :

Maison de Commune	
1	Travaux de réaménagement des bureaux des services de l'administration communale
2	Equipped d'écrans interactifs salle de Municipalité et salle de conférences
3	Remplacement de 2 exutoires de fumées hors-service de la grande salle
4	Remplacement de la fenêtre fixe par un élément ouvrant à salle de pause
5	Remplacement du frigo hors-service de la salle de pause
6	Remplacement du régulateur hors-service de température du frigo cuisine foyer
7	Remplacement de la boîte à votation/postale situé à l'extérieur du bâtiment
Pavillons Marais-du-Billet	
8	Elaboration du dossier pour le préavis, exécution de travaux de démolition de l'ancienne bibliothèque et transfert de containers de salles de classe provisoire depuis Derrière-la-Ville
Temple	
9	Remplacement du moteur de l'horloge mécanique en défaut
Ferme Emery	
10	Contrôle périodique OIBT des installations électriques de basse tension et mise en conformité
CVE-UAPE	
11	Contrôle périodique OIBT des installations électriques de basse tension et mise en conformité
12	Déplacement du local poussettes au sous-sol pour aménagement d'un local de pause au rdc
13	Modification des commandes d'allumage des luminaires dans le local sieste des trotteurs au 1er étage
14	Remplacement de la soupape échangeur chaleur chauffe-eau hors-service
15	Remplacement d'un tableau de commande de la cabine ascenseur hors-service
16	Remplacement d'un lecteur de badge hors-service
17	Elaboration du dossier pour le préavis et de la mise à l'enquête, en vue de l'installation de 4 pergolas et deux auvents d'entrées
Complexe scolaire du Marais-du-Billet	
18	Contrôle périodique OIBT des installations électriques de basse tension et mise en conformité
19	Remplacement des cartouches robinetterie sanitaire hors-service
20	Mise en conformité des tableaux de contrôle de l'éclairage de secours
21	Mise en conformité de l'ascenseur hors-service
22	Installation de 11 tableaux interactifs DAL
23	Mise en conformité du chauffage hors-service
24	Mise en place de dalles sur le long de la rampe d'accès du préau couvert du collège
25	Commande d'une chaise bureau pour le service PPLS Chamberonne
Collège DLV1	
26	Elaboration du dossier pour le préavis et exécution des travaux d'assainissement des pieds de façades du bâtiment, remplacement des drains
27	Suite du contrôle périodique, mise en conformité des sanitaires et du système de ventilation des abris de Protection Civile
28	Mise en conformité d'un garde-corps extérieur à la suite d'une déprédation
Collège DLV2-3	
29	Exécution des travaux de désamiantage des faux-plafonds 1 ^{ère} étape

30	Remplacement de détecteur lumineux préau hors-service
31	Remplacement de vanne de réduction de pression d'introduction d'eau hors-service
32	Réparation de portes du mobilier à la salle de classe de cuisine
33	Contrôle et réparation provisoire sur toiture en fin de vie
34	Etude de variantes et des coûts, élaboration de soumission en vue du remplacement complet de la toiture en fin de vie
35	Réparation des antennes wifi réseaux scolaire hors-service
36	Sécurisation provisoire de plaques de faux-plafond endommagées par une infiltration d'eau dans la salle de réunion au rdc
37	Remplacement de 3 stores à lamelles hors service
Appartement de fonction DLV3	
38	Remplacement du frigo de cuisine hors-service
39	Elaboration du projet suite à la réapparition de moisissures à l'intérieur de l'appartement
Collège DLV4	
40	Remplacement de vanne de réduction de pression d'introduction d'eau hors-service
41	Mise en conformité des sanitaires et du système de ventilation des abris Protection civile
42	Remplacement d'un poste d'eau endommagé à la salle travaux manuels
43	Remplacement de 2 stores à lamelles hors service
Collège DLV5	
44	Assainissement de la conduite haute pression d'alimentation des lances incendies
45	Assainissement des 3 vestiaires de la salle de gym sud
46	Assainissement en led des luminaires de la salle de gym nord
47	Assainissement partiel des installations de distribution de chauffage
48	Remplacement de 3 servo moteurs de ventilation de la salle de gym sud
49	Réparations et remplacement des engins de gymnastique
50	Remplacement de 2 stores à lamelles hors service de la salle de rythmique
51	Installations de parois de douches vitrées dans les vestiaires des maîtres
52	Mise en place de films anti-éblouissement sur les vitrages supérieurs de la salle nord
Collège Jean-Philippe Loÿs de Cheseaux	
53	Elaboration du dossier de réserves garantie des 2 ans d'ouvrage ; réception de l'ouvrage avec l'entreprise totale (EDIFEA) ; suivi des levées de réserves et mise en conformité
54	Remplacement d'une horloge suite à la déprédation par un élève
55	Equiper d'une tour de lavage pour lessive du linge d'entretien
56	Etablissement d'un contrat d'entretien des pompes de relevage du bâtiment
57	Contrôle OIBT des installations solaires
58	Fournitures d'ameublement complémentaire pour la bibliothèque
59	Mise en place de protections d'angles du revêtement mural endommagé par les utilisateurs
60	A la suite d'une déprédation, réparation du revêtement de sol et d'un mur de la salle de gym
61	Etablissement d'un contrat d'entretien des luminaires de secours
62	Mise en conformité de la signalétique de secours sur les voies d'évacuation
DLV terrains de sports	
63	Remplacement d'un filet du terrain de beach volley à la suite de déprédations
64	Remplacement de la séparation entre le terrain de foot et le beach volley
Collège de la Plantaz	
65	Mise en conformité de la toiture en ferblanterie à la suite de déprédations
Buvette du foot	
66	Deux campagnes de dératisation et établissement d'un contrat annuel
67	Contrôle périodique OIBT des installations électriques de basse tension et mise aux normes
68	Réparation de la porte d'entrée d'accès au couloir vestiaires

69	Colmatage des couverts de regard d'eau usées
Refuge de Plamont	
70	Remplacement du lecteur de badge WC hors service
Déchetterie Le Carroz	
71	Installation de barrières pour contrôle d'accès

III - 6 - Energie

III - 6.1 - Etablissement d'un plan énergie et climat (PECC)

Le PECC a été élaboré en suivant le modèle proposé par l'État de Vaud dans le cadre du programme PECC. Il s'agit d'un document de planification directrice, qui donne un fil conducteur aux décisions communales en matière d'énergie, de climat et de durabilité pour les 3 prochaines années.

Suite à un appel d'offre sur invitation selon les marchés publiques, la Municipalité a mandaté le bureau BIO-ÉCO à Vevey. Cette étude est subventionnée par le Canton de Vaud à hauteur de 50%, soit d'un montant d'environ de 12'500.- TTC.

Élaboration du PECC

Pour élaborer son PECC, la Commune s'est munie d'un mandataire externe et a mis sur pied un groupe de travail (GT). Elle a également consulté sa population et a réuni l'ensemble de la Municipalité pour travailler sur la vision. Les différents retours obtenus dans le cadre de ces échanges, moments de travail et consultation ont permis de consolider un PECC avec une vision et des objectifs partagés.

Participation de la population

Durant la phase de réalisation du plan d'action, la Commune a sondé sa population afin de cerner ses besoins et ses attentes pour les prochaines années. Ce sondage s'est fait sous la forme d'un questionnaire en ligne au travers duquel les thématiques suivantes étaient abordées : adaptation au climat de demain, énergie, biodiversité, mobilité et consommation.

Le sondage est resté ouvert durant environ deux mois, entre juin et août. La communication a été faite au travers du journal communal, des réseaux sociaux ainsi que grâce à un tout-ménage. Accessible en ligne, des versions papiers étaient également disponibles à l'administration communale pour les personnes souhaitant répondre par écrit. Au total, 173 personnes ont participé. Leur retour, leurs commentaires et leurs avis ont permis d'orienter et de guider les objectifs et les actions à mettre en œuvre au sein de la Commune.

Cette démarche a été bien accueillie au sein de la population, de nombreux commentaires saluaient la démarche et se réjouissaient des prochaines étapes. La prise en compte des retours de la population a permis de mettre en lumière certains enjeux au niveau de la pratique du territoire, certains freins rencontrés par les propriétaires pour réaliser un changement d'agent énergétique ou encore le niveau d'implication envisagé par la population pour réaliser des actions en lien avec la biodiversité. L'ensemble de ces résultats a constitué une base importante pour la définition de la mise en œuvre du PECC.

La démarche a également été l'occasion d'informer la population sur la démarche d'élaboration du PECC en cours dans la Commune.



Photo du journal communal Le Crieur avec la double page dédiée à la communication sur le sondage

Groupe de travail PECC

Au sein de l'administration publique, un groupe de travail (GT) a été mis en place. Constitué de deux municipales et du technicien communal, il a été accompagné par le bureau BIO-ÉCO, mandataire. Plusieurs rencontres ont eu lieu afin de discuter du diagnostic, de stabiliser les objectifs et les actions à mettre en œuvre, leur temporalité et les leviers à disposition.

Séance de travail avec la Municipalité

Afin de préciser la vision et les objectifs, une séance de travail a également été organisée avec la Municipalité. Réunissant les membres de la Municipalité ainsi que du GT, cette séance a permis à toutes et tous de formuler une vision cohérente pour les années à venir.

Objectifs à l'horizon 2027

En s'appuyant sur l'état des lieux et la vision, la Commune de Cheseaux a défini les objectifs sur lesquels elle souhaite concentrer ses efforts durant les prochaines années. Ces objectifs recouvrent les trois axes du modèle de PECC proposé par le Canton, à savoir un axe transversal, un axe Énergie & Mobilité et un axe Adaptation. Les objectifs sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Thème	Objectifs	Fiches d'action en lien
Transversal	Impliquer la population dans des actions en lien avec la durabilité, la biodiversité, l'énergie ou les modes de vies organisées pas la Commune par le biais de formation, de sensibilisation ou d'information.	F2, F4, F10, F15, F17, F18
	Viser l'exemplarité de la Commune.	F3, F11
	Diminuer la quantité de déchets produite au niveau du territoire.	F6
Energie & mobilité	Assurer l'exemplarité de la Commune dans l'exploitation de ses bâtiments	F11
	Optimiser et diminuer l'éclairage nocturne sur le territoire communal en fonction des besoins de la population	F10
	Encourager la mobilité active, développer le réseau cyclable et piétonnier et encourager à l'utilisation des transports publics.	F4, F16
Adaptation aux changements climatiques	Atténuer autant que possible les effets des îlots de chaleur urbain et prévenir l'effet.	F17, F21, F22
	Renforcer la biodiversité sur le territoire communal, notamment en augmentant les espaces propices à ses lieux de vie.	F4, F17, F22

Des informations complémentaires concernant les fiches sont disponibles sur le site du Canton : <https://www.vd.ch/environnement/durabilite-et-climat/portail-communes-durables/outils-pour-les-communes/catalogues-de-fiches-daction>

Chapitre IV : Sécurité publique - Protection civile - Service du feu

IV - 1 - Sécurité publique

IV - 1.1 - Effectifs

M. Antoine Simond, à 100 %, chef de service de la police administrative et de la sécurité publique, Mme Fanny Steffen, assistante de sécurité publique, à 80%.

IV - 1.2 - Emploi du temps

Parmi les tâches principales, relevons : contrôle du stationnement et des chemins interdits à la circulation, patrouilles en localité (motorisées, en VTT ou pédestres) prévention auprès des jeunes, contrôle de la propreté et qualité du domaine public, contrôle (engins) des places de jeux communales, surveillance du respect des lois et règlements communaux, surveillance aux abords des établissements scolaires (principalement aux entrées et sorties des classes), manifestations, service de parage et régulation du trafic, convois funèbres, inhumations au cimetière ; intervention lors d'accidents de la circulation ayant entraîné des dommages matériels au mobilier urbain (candélabres, poteaux, bancs etc.) ; intervention et dépôt de plaintes (en ligne) lors de dommages (dégâts, tags) à la propriété sur des biens communaux (mobilier urbain, immeubles).

Les nombreux chantiers (réfection du chemin de Derrière-la-Ville, de la route de Morrens, travaux Eau Lausanne dans divers quartiers), la signalisation routière (entretien, réparation, modification, marquage) les comptages de trafic, la gestion des horodateurs sur le parking du Grand Pré (maintenance, dépannage, collecte), la gestion des radars pédagogiques (maintenance, extraction des données) la police des cimetières, la police du commerce (contrôle des établissements, autorisations, permissions), l'affichage et le contrôle des procédés de réclame, les objets perdus ou trouvés, la gestion du garde meuble lors d'expulsions d'appartement, le suivi des amendes d'ordre et des ordonnances pénales, les recherches d'images d'événements particuliers qui auraient été enregistrés via le système de vidéosurveillance de la commune et la maintenance de celui-ci, la délivrance des autorisations de stationner (pour les enseignants et les habitants) ont également occupé le service à de nombreuses reprises en 2024.

La notification des courriers officiels (commandements de payer notamment) ainsi que la rédaction de rapports en vue de naturalisation pour des personnes domiciliées ou ayant résidé à Cheseaux font également partie des attributions, de même que le traitement des dénonciations aux mises à ban sur fonds privés, la gestion des appels aux habitants en cas de déclenchement du plan canicule ou la gestion du PRU (point de rassemblement d'urgence) en cas d'urgences.

A relever que M. Antoine Simond fonctionne également comme délégué au bureau de prévention des accidents (BPA) pour la commune.

IV - 1.2.1 - ASP rapport des activités en 2024

	2024	2023	2022
Interventions	93	120	80
pollution/routes souillées/objets sur la chaussée	5	9	7
déchets sauvages, sacs non-conformes	10	20	8
dommages, tags, vandalisme sur la propriété communale	4	4	-
aide à la Gendarmerie (circulation, recherche, stupéfiant)	3	3	-
accidents dégâts matériel, véhicules, mobilier urbain communal ou privé (sans avis à la Gendarmerie)	4	10	6
gibiers ou animaux trouvés périssables ou animaux errants	14	10	5
divers (problème de voisinage, bruit, attroupements)	12	8	9
individus suspects, mendiants, gens du voyage	3	3	2
aide aux personnes (véhicule en panne, chute à domicile)	2	5	2
stationnement gênant illicite, enlèvement de véhicules, circulation interdite	25	37	32
Problèmes techniques signalisation lumineuse, éclairage	11	11	9
Contrôles/Manifestations/Patrouilles/Services préventifs	610	676	595
contrôle du stationnement	125	127	96
contrôle de circulation (interdiction de circuler)	5	14	7
visionnement images vidéosurveillance suite événement	20	16	15
prévention routière, contrôle aux abords des écoles	84	142	115
patrouilles de surveillance, sensibilisation sur le territoire communal (motorisée, pédestre ou en VTT)	122	136	117
pose de signalisation pour manifestations et chantiers, entretien/pose signalisation routière	181	180	132
Services pour manifestations, inhumations, chantiers, marquage	73	61	38
Dénonciations	896	710	677
amendes d'ordre (stationnement, interdiction de circuler)	773	617	570
ordonnances pénales suite dénonciations privées	96	74	73
ordonnances pénales mises à ban communales	21	4	3
rapport dénonciation suite infractions (loi sur la circulation)	3	2	3
rapport dénonciation suite infraction au RG Police	1	0	24
rapport dénonciation suite infraction au RG Déchets	2	13	4
Rappels suite amendes d'ordre (AO) non payées	150	150	85
Ordonnances pénales suite AO non payées	53	58	26
Notification des commandements de payer	282	191	142
Rapports de naturalisation	18	11	12

Rapports objets trouvés	68	95	82
Affichage divers (enquêtes, officiels, sociétés...)	87	90	71

IV - 1.3 - Inhumations, cimetièr

29 personnes habitant sur la Commune de Cheseaux sont décédées durant l'année 2024 dont 8 personnes à l'EMS Primeroche du Grand Pré. Deux inhumations de corps, quatre inhumations cinéraires, deux inhumations cinéraires au columbarium et sept inhumations cinéraires au Jardin du Souvenir ont eu lieu au cimetière de Cheseaux (dont trois pour des personnes n'habitant pas ou plus à Cheseaux). Dix-huit personnes ont été inhumées hors de la commune.

IV - 1.4 - Formation continue

M. Antoine Simond a suivi un jour de cours de perfectionnement BPA ; un jour de formation continue donné par l'AVSSP (Association Vaudoise des Services de Sécurité Publique); un jour de formation continue donné par l'AVCD (Association Vaudoise des Communes Déléгатrices).

IV - 1.5 - Police Cantonale-Gendarmerie : délits sur Cheseaux

Statistique de la police cantonale	2024	2023	2022
Infractions au code pénal	193	167	100
Infractions à la loi sur les stupéfiants	7	7	5
Circulation			
Accidents traités par la Gendarmerie sur le territoire communal	37	55	41
Accidents dégâts matériels	21	42	25
Accidents avec blessés	8	5	10
Accidents avec animaux	8	8	6

IV - 2 - Protection civile

IV - 2.1 - Généralités

Un contrat de droit administratif, liant les Communes de Cheseaux, Epalinges, Jouxens-Mézery, Le Mont-sur-Lausanne et Romanel-sur-Lausanne avec la Commune de Lausanne, a été signé au début de l'année 2015, et approuvé par le Conseil d'Etat le 24 juin 2015.

IV - 2.2 -Tâches générales

La protection civile accomplit les tâches principales suivantes :

- garantir le niveau technique et opérationnel de l'organisation régionale de protection civile (ORPC)
- organiser et diriger les cours de compétence communale
- coordonner et conduire les engagements lors de situations d'urgence et d'événements

IV - 2.3 - Effectifs

Evolution de l'effectif de la milice et des volontaires de la protection civile :

2024	2023	2022	2021	2020
640	662	819	800	1'176

IV - 2.4 - Interventions

2024 a été une année particulièrement active en interventions en situation d'urgence, tant pour les miliciens que pour le personnel professionnel. L'année a débuté avec l'activation du plan Grand Froid pour soutenir l'accueil des personnes précarisées. L'ORPC a également participé, dans le cadre de l'entraide cantonale, à une intervention à la Vallée de Joux avec une compagnie en service. Par ailleurs l'ORPC a pris part à plusieurs interventions liées aux événements climatiques à Morges et Lausanne, ainsi qu'à l'appui lors du drame survenu à Malley Phare. En fin d'année, un délestage autoroutier a été mis en place suite à un accident impliquant des victimes.

La mise en place des points de rencontre d'urgence a également été finalisée.

Dans le cadre des interventions en faveur de la collectivité, l'ORPC a apporté son appui à plusieurs événements majeurs tels que les 20KM de Lausanne, le Triathlon, le Tour de Romandie féminin et le Marathon de Lausanne. Elle a collaboré avec les organisateurs pour répondre à leurs besoins tout en adaptant ses prestations en fonction des effectifs actuels.

Fin septembre l'ORPC a soutenu ses collègues de l'Ouest-Lausannois lors de la manifestation « Cap sur l'Ouest », dans le cadre d'une collaboration constructive. En effet les deux ORPC s'apportent régulièrement du soutien entre elles.

IV - 2.5 - Matériel, équipement et infrastructures

De nombreux travaux ont été réalisés dans les constructions et abris pour maintenir leur état opérationnel. Ces infrastructures, âgées de plus de quarante ans, nécessitent des investissements pour les maintenir en pleine valeur.

Une analyse a été réalisée concernant la mise à jour du plan de stationnement, spécifiquement pour les constructions dédiées aux activités de la protection civile. Ce plan, applicable à l'ensemble de la Suisse, vise à mettre en adéquation les infrastructures avec les effectifs, afin de garantir une meilleure gestion et répartition des ressources tout en répondant aux besoins opérationnels de la protection civile à l'échelle nationale. Des propositions ont été soumises au canton et sont en cours de validation par la Confédération. Les abris non retenus pourront ainsi être utilisés comme abris publics pour la population en cas de besoin.

IV - 2.6 - Formation

En 2024, notre ORPC a relevé le défi de doubler la durée de ses cours de répétition, passant de 1 semaine à 2 semaines, week-ends inclus, soit près de 3 semaines pour les cadres. Les week-ends ont été mis à contribution pour des manifestations lausannoises telles que les 20KM ou le Triathlon, permettant ainsi une application pratique sur le terrain du contenu instruit lors des cours de répétition. Cette démarche vise à renforcer les compétences opérationnelles tout en répondant aux exigences du nouveau profil de prestations de la Protection civile vaudoise (PCi VD).

Cette initiative a permis, uniquement dans le domaine de l'instruction, de faire passer le nombre de jours dédiés à la formation de 4,3 jours en 2023 à 8 jours en 2024, illustrant ainsi un investissement significatif dans la montée en compétence des effectifs.

IV - 2.7 - Engagement des volontaires et miliciens

5'713 jours de service ont été accomplis en 2024.

IV - 2.8 - Essai annuel des sirènes

74 sirènes fixes et mobiles ont été contrôlées. Celles-ci ont été déclenchées par les centrales d'engagement dédiées et par la milice. 5 étaient défectueuses et ont été remises en état par le Canton.



IV - 3 - Service du Feu



IV - 3.1 - Effectif du SDIS La Mère

Les effectifs restent stables par rapport aux années précédentes, avec 93 personnes (9 femmes et 84 hommes) au 1^{er} janvier 2025.

Ces dernières années, il a été constaté une diminution régulière du nombre de recrues qui est principalement due à l'évolution du mode de vie. Cette tendance touche l'ensemble des services d'incendie et de secours du canton.

Mouvements de personnel, durant l'année 2024 :

• 8 arrivées • 13 départs

Dans une très large majorité, les départs sont dus à des déménagements ou des raisons professionnelles.

L'effectif global est le suivant :

Site	Cheseaux	Le Mont
Officiers :	9	11
Sous- officiers :	13	9
Sapeurs :	26	16
Recrues :	3	6
Total	51	42

Le SDIS est complété par une section de JSP (jeunes sapeurs-pompiers) comprenant 21 jeunes de 8 à 18 ans, encadrés par des moniteurs issus du SDIS. En 2024, trois anciens JSP ont intégré le SDIS.

IV - 3.2 - Fermeture du site de Romanel

Le SDIS a dû se réorganiser à la suite de la fermeture du site de Romanel-sur-Lausanne, effective depuis le 1^{er} septembre 2024. En effet, le bâtiment était en mauvais état et le site de Romanel souffrait d'un manque de personnel, entraînant ainsi des périodes non opérationnelles, notamment en soirée et durant les week-ends.

Le redéploiement du personnel vers les sites du Mont-sur-Lausanne et de Cheseaux-sur-Lausanne a permis de remédier à ces problèmes. Grâce à cette réorganisation, cette fermeture n'altère donc pas la couverture opérationnelle du SDIS.

IV - 3.3 - Composition de l'état-major

Commandant :	Maj. Luis Mendez
Quartier-maître :	Cap. Frédéric Gygax
Responsable de l'instruction :	Cap. Gaël Berthoud
Responsable logistique :	Plt. Andrea Penza
Responsable opérationnel :	Cap. Clément Bouaraphanh
Responsable RH/communication	Cap. Lionel Marti

IV - 3.4 - Commission du feu

La commission du feu s'est réunie à plusieurs reprises, notamment pour traiter le rapport annuel du SDIS, le contrôle des comptes 2023 et le budget prévisionnel 2025.

En fin d'année 2024, les quatre Conseils communaux ont voté en faveur de l'adhésion au concept VIDIS 20-25, avec une mise en application prévue le courant de l'année 2025. Le projet VIDIS 20-25 vise à préparer de façon concertée l'organisation sécuritaire de l'agglomération lausannoise à faire face aux défis découlant des évolutions en termes d'urbanisation, de démographie et de disponibilité des effectifs de sapeurs-pompiers volontaires de jour en semaine.

Composition au 31.12.2024 :

Cheseaux :	Martine Lob – Municipale, Stéphane Hauert, Florence Bagnoud
Le Mont :	Jean Marie Urfer - Municipal, Thierry Saugy
Romanel :	Claudia Perrin - Syndique, Chloé Corthésy, Thierry Chappuis
Jouxens :	Thierry Reymond (Président) – Municipal, Jermidi Hondo, Julien Verrey
Commandant :	Luis Mendez
SDIS :	Frédéric Gygax, Gaël Berthoud, Clément Bouaraphanh, Lionel Marti, Andrea Penza

IV - 3.5 - Formation – exercices communaux

145 exercices ont eu lieu en 2024, soit :

- 47 exercices de permanences
- 17 exercices premiers secours
- 23 exercices recrues
- 20 exercices porteurs de masque
- 2 exercices chauffeurs
- 2 exercices évènements naturels
- 7 exercices officiers
- 3 exercices sous-officiers
- 8 exercices jeunes sapeurs
- 16 exercices et séances d'état-major.

IV - 3.6 - Formation – cours cantonaux

Comme chaque année, de nombreux sapeurs-pompiers ont pu parfaire et développer leurs compétences en suivant divers cours organisés par l'ECA sur divers thèmes. Pour 2024, ce ne sont pas moins de 1900 heures de cours qui ont été suivies. Ces formations peuvent avoir lieu au centre de formation de l'ECA, mais également dans tout le canton.

IV - 3.7 - Interventions du corps

Durant l'année 2024, le SDIS est intervenu à 112 reprises. En 2024, le SDIS a particulièrement été mobilisé pour deux interventions de longue durée, qui ont nécessité un investissement considérable de la part des équipes. Ces deux interventions, à elles seules, ont représenté un cumul de 650 heures.

	2024	2023	2022
Feux	34	20	21
Alarmes automatiques	19	18	17
Technique/inondations	38	52	30
Sauvetages	17	15	21
Divers	4	2	8
Total	112	107	97

IV - 3.8 – Services supplémentaires et représentations

Lors de la fête nationale du 1er août, le SDIS a été engagé pour la sécurisation du feu dans quatre communes, mobilisant 16 sapeurs et environ 100 heures de travail.

Le SDIS a également organisé le passeport vacances pour les enfants sur deux communes.

Chapitre V : Travaux - Routes - Epuration - Déchets - Forêts - Domaines

V - 1 - Travaux

L'équipe en place, sous la conduite de M. Eric Bourqui, chef du service de voirie, a eu un cahier des charges bien rempli, tant les travaux confiés sont nombreux et divers. Diverses tâches supplémentaires viennent régulièrement étoffer un emploi du temps déjà bien fourni.



Nos effectifs au 31 décembre 2024 étaient de :

- Chef de voirie :	M. Eric Bourqui	100 %
- Adjoint du chef :	M. Philippe Corday	100 %
- Employés :	M. Lorenzo Malizan	100 %
	M. David Morand	100 %
	M. Marc Oppliger	100 %
	M. Martinho Pires Dias	100 %
	M. Simon Veulliez	100 %
	M. Alain Pahud	100 %
	M. Julio Perez Borell	100 %
- Apprenti :	M. Thibaud Baumann	100 %

soit 9 employés à plein temps et un apprenti.

Le tableau ci-dessous résume la part du temps de travail consacrée à chacune des tâches principales.

Tâches	2024	2023	2022
Terrains de football, gazons	3,8 %	4,0 %	3,4 %
Parcs et cimetière	25,9 %	24,7 %	23,6 %
Forêts / fauchage et exploitation	3,2 %	3,0 %	3,4 %
Collecteurs, grilles, ruisseaux	2,6 %	3,8 %	3,0 %
Routes / chemins balayage	11,7 %	11,9 %	11,9 %
Routes / chemins réparation	3,4 %	3,8 %	7,0 %
Routes / chemins fauchage	3,5 %	2,5 %	2,3 %
Neige	4,5 %	5,3 %	3,5 %
Véhicules et machines	4,1 %	4,0 %	4,3 %
Voirie divers	16,4 %	16,3 %	15,9 %
Ecoles et Sociétés	4,8 %	3,2 %	4,0 %
Déchetterie	16,1 %	17,5 %	17,7 %

V - 2 - Routes et chemins

Tous les quinze jours environ, un grand balayage est effectué avec la participation d'une entreprise extérieure (sauf les chemins agricoles), ce qui a représenté **20** interventions en 2024 (période hivernale exclue).

Les autres tâches courantes ont été l'entretien et le balayage des chemins agricoles et forestiers (balayage après les travaux des champs, ramassage des feuilles et des branches dans les rigoles et déversoirs, gravillonnage pour réfection sommaire des chemins).

Outre les travaux courants, il faut relever entre autres :

- Aménagement de la nouvelle place de jeux de la Plantaz
- Divers travaux pour la nouvelle zone Derrière la Ville
- Modification et aménagement du jardin du collège du Marais du Billet
- Réfection de chemins enrobés
- Déplacement d'un coffret d'éclairage public de Romande Energie
- Préparation de la déchetterie du Carroz à un système de badge
- Diverses manifestations, dont Festi'Vernand

V- 3 - Domaine communal

Surface totale du territoire : **458 ha**

Zone agricole : 255 ha

Surface forestière : 51 ha

Surface forestière exploitable dont la commune est propriétaire : 37 ha

V - 4 - Groupement du Triage forestier intercommunal de la Venoge

V - 4.1 - Généralités

En tant que propriétaire forestière publique, notre Commune fait partie du Groupement du Triage forestier intercommunal de la Venoge, qui a le statut juridique d'une association de droit public.

Communes partenaires :

Bussigny - Chavannes-près-Renens - Cheseaux-sur-Lausanne – Crissier – Ecublens – Jouxens-Mézery – Mex – Penthaz – Prilly – Romanel-sur-Lausanne – Renens – St-Sulpice – Sullens – Villars-Ste-Croix – Vufflens-la-Ville.

V - 4.2 - Surfaces forestières gérées

518 hectares de forêts publiques (Confédération-Etat-communes)

228 hectares de forêts privées (environ 500 propriétaires)

V - 4.3 - But et structure légale

Le but du Groupement est de favoriser une gestion optimale des forêts sur les 15 territoires et de défendre les intérêts de ses membres. La partie opérationnelle est gérée par un garde forestier qui assume à la fois une fonction d'autorité publique (représentant du Canton) et de gestionnaire des forêts communales.

La définition de l'entité Groupement est contenue dans la loi forestière vaudoise à l'article 11. Le Groupement est constitué d'une assemblée et d'un comité :

Législature 2021-2026 :

Présidente du comité

Mme Paola Kaeslin, Municipale, Bussigny

Vice-Président du comité

M. Christian Maeder, Syndic, Ecublens

Membre du comité

M. Denis Favre, Municipal, Romanel

Secrétaire du comité

M. Grégory Gabriel, Garde forestier

Caissier comptable

M. Steeve Chevalier, Boursier de Bussigny

Président de l'assemblée

M. Maxime Stern, Municipal, Crissier

Vice-Président de l'assemblée

M. Maurizio Mattia, Municipal, Prilly

V - 4.4 - Assemblées

Deux assemblées générales ponctuent l'année pour traiter les aspects financiers et la gestion forestière; dans cette perspective, chaque Commune délègue son ou sa représentant-e.

Pour l'année 2024, celles-ci ont eu lieu le 27 mars à Ecublens et le 10 octobre à Jouxens-Mézery.

V - 4.5 - Contrats de gestion

Notre Commune est liée par un contrat de gestion, degré 3, avec le Groupement intercommunal de la Venoge; dès lors, la surveillance, la planification de tous les travaux entrepris en forêt ainsi que la vente des bois incombent au garde forestier.

L'Inspecteur des forêts du 18^{ème} arrondissement veille au respect de l'application de la loi forestière et du plan de gestion forestier. Les travaux forestiers ont été exécutés par des entreprises répondant aux normes de sécurité.

V - 4.6 - Une année de répit après deux étés caniculaires

L'année 2024 a permis un répit pour la nature après les étés caniculaires de 2022 et 2023 qui ont mis à rude épreuve la forêt, notamment le hêtre et l'épicéa. Grâce à un apport d'eau régulier et avec un été sans température extrême, les arbres ont pu développer leurs houppiers, en taille et en nombre de ramifications.

Les travaux forestiers ont été marqués par une météo capricieuse, notamment en début d'année. Les pluies régulières entre les mois de janvier et mi-mai ont rendu les travaux de sortie des bois compliqués, avec parfois des reports d'interventions. Ces conditions renchérissent les coûts des travaux et augmentent le risque d'accident pour le personnel travaillant en forêt.

V - 4.7 - Travaux en tant qu'entreprise publique

Le Groupement a réalisé plusieurs offres pour des travaux en tant qu'entreprise publique. La réalisation des travaux acceptés a été sous-traitée aux entreprises forestières habituelles. Ce nouveau mode de faire permet une réponse rapide aux maîtres d'ouvrage (ou bureaux d'ingénieurs et autres) concernant des travaux de coupe, plantation ou fournitures de bois en tout genre.

V - 4.8 - Soins apportés aux forêts de Cheseaux

L'entretien de différentes parcelles forestières a été régulièrement effectué.

Une plantation a été réalisée à la suite de la coupe de bois effectuée fin 2023 le long de la route du Refuge. Ces plantations, avec des essences indigènes, permettent de compléter le rajeunissement naturel. Les futurs arbres sont disposés par cellules, qui

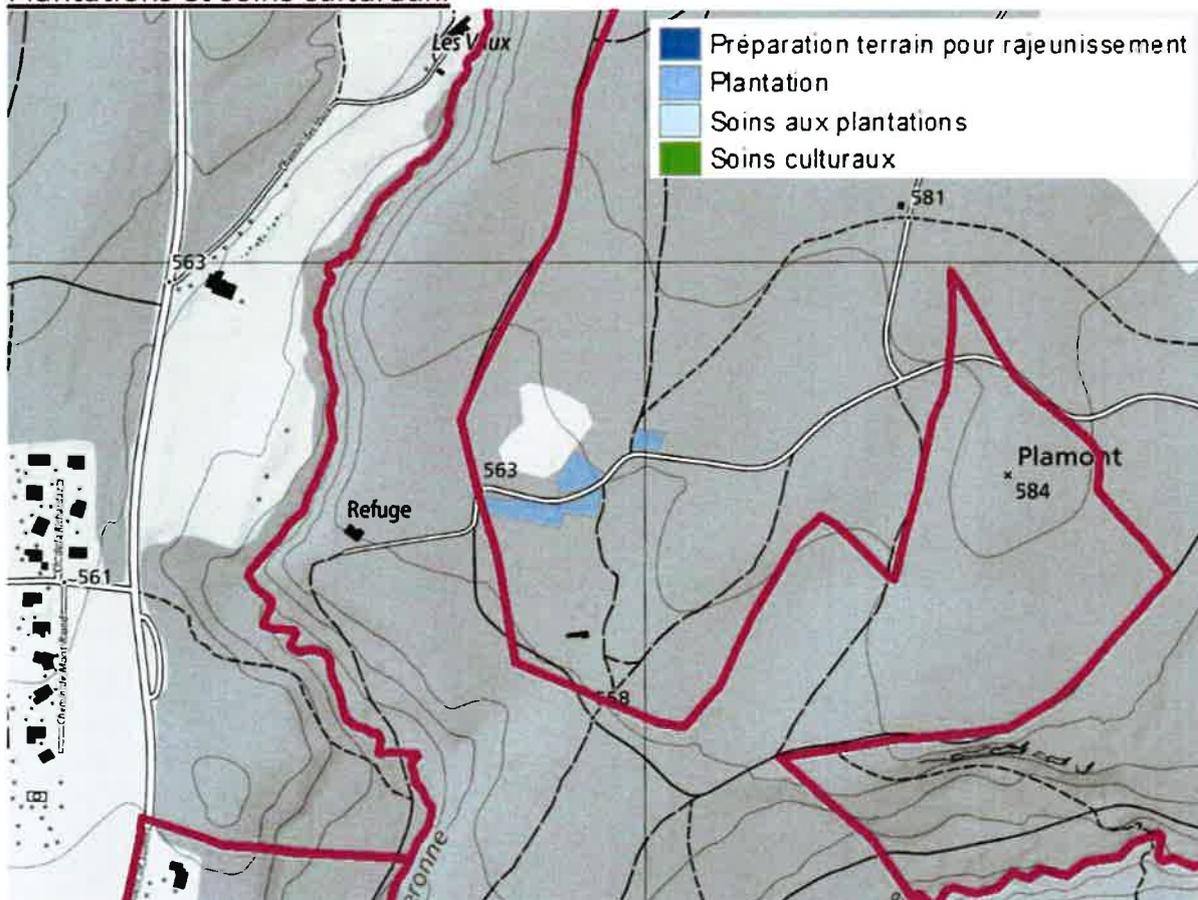
comportent une vingtaine de plants, ce qui permet de limiter le nombre de plants sur la surface.

Une démonstration de débardage (sortie des bois) avec un cheval a été réalisée durant quatre mercredis sur les mois de mars et d'avril. Ces journées sont bien appréciées par le grand public. Des classes d'écoles viennent admirer le travail forestier et apprécient de voir évoluer le binôme homme/cheval en milieu forestier. Ces journées seront vraisemblablement reconduites en 2025.

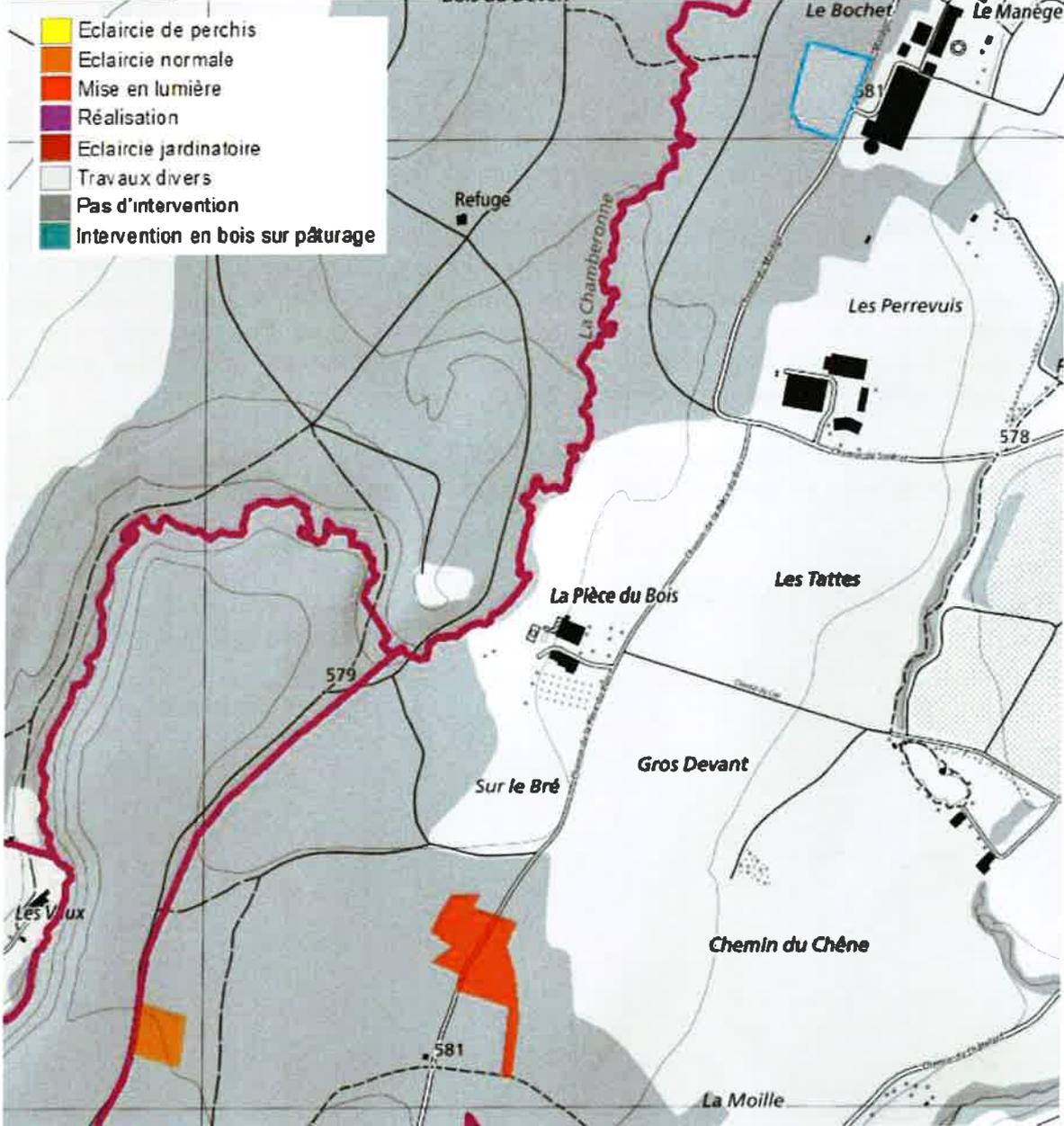
Il a été décidé de procéder à une coupe forcée d'un peuplement d'épicéas à proximité du manège, au lieu-dit le Bochet, afin d'éviter la prolifération de bostryches qui l'ont ravagé durant l'été. En fin d'année, une dernière coupe de bois a été réalisée dans un peuplement d'épicéas d'une quarantaine d'années, dont une grande partie avait également été décimée par le bostryche. Il a été décidé d'exploiter l'entier du peuplement pour éviter le développement du scolyte.

La lutte contre la prolifération des bostryches est subventionnée par le Canton et la Confédération. Ces aides permettent de palier en partie au déficit des travaux de lutte.

Plantations et soins cultureaux:



Coupe de bois:



Bois martelé: 315 sylves

V - 5 - Epuration des eaux

V - 5.1 - Activités de la Station d'épuration (STEP) de Vidy

La vie de la station d'épuration des eaux usées est rythmée par la vie de la population et les conditions climatiques, notamment les précipitations. Celles-ci se sont avérées dans la moyenne des années précédentes, sans intensité excessive pouvant perturber le fonctionnement de la STEP.



La population raccordée à la STEP croît conformément aux hypothèses prises il y a une décennie lors du début de renouvellement de ses installations, pour aujourd'hui atteindre 266'168 habitants. Le renouvellement de celles-ci se poursuit avec la construction du nouveau traitement biologique. La mise en service de ce bâtiment de taille impressionnante est prévue en 2025, conformément au calendrier.

Parmi les défis relevés collectivement durant l'année 2024, on notera la désignation du projet lauréat du nouveau bâtiment administratif qui a séduit par son intégration harmonieuse à l'édifice existant et ses solutions innovantes en matière d'efficacité énergétique et d'écologie, l'autorisation octroyée par le Conseil d'administration de réaliser une nouvelle ligne d'incinération des boues d'épuration afin de remplacer, en fin de cette décennie, l'actuel incinérateur, et encore l'octroi du cautionnement par la Ville de Lausanne des emprunts qu'Epura SA contractera pour couvrir ses futures dépenses d'investissement.

Le Conseil d'administration a vu sa composition s'adapter suite à la démission de l'un de ses membres. Le Conseil s'est réuni à six reprises pour diriger la société tout en relevant les défis que constituent les nouveaux projets (bâtiment administratif et ligne d'incinération).

V - 5.2 - Résultats du traitement des eaux

Les volumes d'eaux usées, d'eaux pluviales et d'eaux parasites parvenus à la STEP (en entrée) ont atteint 39.2 millions de m³, analogues aux 39.0 millions de m³ arrivés en 2023. Il faut rappeler néanmoins que les eaux déversées en entrée de STEP passent d'abord au travers de deux dégrilleurs d'orage qui permettent de capter et d'en extraire les plus gros détritiques, avant de rejoindre l'exutoire en direction du lac.

Les précipitations cumulées s'élèvent à 1'268 mm en 2024, similaires aux 1'223 mm de l'année précédente et se situant légèrement en-dessus de la moyenne attendue de 1'000 à 1'200 mm par an.

V - 5.3 - Consommation et coût moyen

Pour Cheseaux, la quantité facturée est de 347'024 m³ (2023 : 363'166 m³), y compris l'entreprise Bell.

Globalement, la charge nette par mètre cube d'eau consommée s'élève pour 2024 à CHF 1,32154 HT (2023 : Fr. 1,13274 HT).

V - 5.4 - Visites

Les demandes de visite de la STEP ont légèrement baissé en 2024. Ces visites ont été assurées par le responsable des visites du Service de l'eau, assisté par trois guides externes, ainsi que par du personnel de la STEP, soit 1'212 visiteurs répartis en 77 groupes, issus d'horizons très divers.

Pour assurer la sécurité des visiteurs, un parcours balisé est mis en place par le personnel d'exploitation et chaque visiteur est équipé d'un casque et d'une chasuble pendant toute la durée de la visite.



V - 6 - Déchets

V - 6.1 - Situation générale de Valorsa SA

Notre commune est actionnaire de VALORSA SA depuis 1996. Nous partageons la propriété de ce périmètre de gestion des déchets avec 94 autres communes du canton, réparties sur 5 districts.

La loi vaudoise ainsi que le Plan cantonal de gestion des déchets (PGD) enjoignent les communes à se regrouper, afin d'avoir les capacités commerciales, techniques et communicatives nécessaires pour gérer des déchets, action d'autant plus nécessaire que les déchets évoluent constamment en termes de quantité et de qualité.

Le Conseil d'administration en 2024 est composé comme suit :

- M. Grégory Wyss, président, district Gros de Vaud
- Mme Nathalie Jatton, vice-présidente, district Ouest lausannois
- **Mme Liliane Annen**, district Lausanne
- M. Jean Ceppi, district Ouest lausannois
- M. Danilo Perotti, district Jura-Nord vaudois
- M. Pierre Bruni, district Gros-de-Vaud
- M. Bernard Ebener district Morges
- M. Serge Gambarasi, district Morges
- M. David Lenoir, district Morges

De même, notre commune est indirectement propriétaire de TRIDEL SA, usine cantonale de valorisation thermique et électrique des déchets, puisque VALORSA est actionnaire à hauteur de 36,03%, le restant étant partagé par les 3 autres périmètres : GEDREL (Lausanne et périphérie), SADEC (La Côte) et STRID (Nord vaudois).

VALORSA, sur son site de Penthaz, collecte quotidiennement, transporte, trie, compacte, valorise, traite et fait incinérer les déchets urbains des 95 communes du périmètre ouest vaudois et des entreprises de la région. Centre de compétence technique, VALORSA SA propose également un service-conseil à ses communes actionnaires.

VALORSA est également un centre d'équarrissage récoltant les déchets carnés de l'ouest vaudois, soit les restes de coupe de boucherie, mais aussi les cadavres des animaux, principalement de rente ou qui ont été accidentés par la circulation routière ou résultant de maladies. Après contrôles et analyses requises par le Service vétérinaire cantonal, les dépouilles sont stockées dans un frigo puis acheminées en Suisse alémanique pour y être valorisées ou incinérées.

En 2024, notre Commune a bénéficié de la logistique de VALORSA pour la gestion globale des déchets incinérables, ordures ménagères, déchets encombrants ou déchets de nos entreprises via le train ou la station de compactage. Quelques animaux, propriétés de nos citoyens ou ayant terminé leur vie sur nos routes ont fini au centre d'équarrissage.

VALORSA procède au désapprovisionnement dans notre déchetterie des déchets spéciaux, sachant que chaque citoyen en produit en moyenne 1,5 kg par année.

Nos enfants ont pu profiter de cours gratuits sur les déchets à l'école, donnés par des animatrices déléguées par COSEDEC (Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets).

D'autre part, notre Commune utilise le centre de VALORSA à Penthaz pour les filières de gestion des ordures ménagères, encombrants, verre trié, bois, DSM (déchets spéciaux des ménages).

En 2024, notre Commune a reçu la visite de VALORSA qui a pu nous conseiller et nous informer sur les bonnes pratiques en déchetterie, notamment sur la conformité de la collecte, du stockage et du conditionnement des déchets spéciaux des ménages (DSM).

Nos employés communaux ont pu participer à un cours de formation chez CRIDEC sur la gestion des déchets spéciaux.

Notre Commune fait partie du concept régional de la taxe au sac. VALORSA a la charge de la gestion administrative de cette taxe et nous rétrocède l'argent du concept tous les trimestres. Le montant varie d'une année à l'autre en fonction de la vente de sacs et du tonnage d'ordures de la commune. Il est de l'ordre de CHF 360.- par tonne.

V - 6.2 - Statistiques globales de Valorsa

Déchets collectés (tonnes)	2024	2023	2022
Ordures ménagères	26'176	25'295	25'042
Déchets encombrants	2'443	2'308	2'166
Déchets ménagers spéciaux	268	250	233
Verre	4'078	4'158	4'263
Déchets industriels	6'077	6'344	6'710
Boues d'épuration	6'211	6'579	6'024
Déchets carnés	840	856	932
Appareils électriques	323	328	320

V - 6.3 - Statistiques communales

Seuls certains déchets sont encore collectés hors déchetterie, par l'entreprise mandatée.

Déchets collectés hors déchetterie (tonnes)	2024	2023	2022
Ordures ménagères	572.78	519.09	473.53
Papier	87.60	91.40	99.90
Verre	22.31	26.29	28.24
Déchets compostables	292.20	272.02	379.60

V - 6.4 - Statistiques intercommunales (déchetterie)

La déchetterie intercommunale, au service des habitants de Cheseaux, Bournens et Sullens est en service depuis février 2012.

Déchets collectés à la déchetterie (tonnes)	2024	2023	2022
Objets encombrants	143.54	128.79	129.27
Déchets compostables	366.05	329.89	321.14
Papier	83.42	83.00	96.14
Carton	120.58	114.50	118.21
Verre (Trié)	187.84	188.98	192.45
Ferraille	50.94	48.22	46.31
Huiles	2460 litres	2410 litres	2720 litres
Bois	146.84	141.31	142.99
Aluminium et Fer blanc	15.67	13.34	10.85
Textiles	31.94	15.42	31.89
PET	12.61	13.64	14.56
Déchets inertes	111.78	100.78	111.28

Chapitre VI : Petite enfance - Œuvres sociales - Cultes

VI - 1 - Accueil de la petite enfance

VI - 1.1 - Réseau AJENOL

Généralités

Le réseau AJENOL regroupe les Communes de Bournens, Boussens, Cheseaux, Jouxens-Mézery, Prilly, Romanel, et Sullens. L'AJENOL propose un total de 20 structures d'accueil collectif (9 à Prilly, 3 à Cheseaux, 2 à Jouxens-Mézery, 3 à Romanel, 1 à Sullens, 1 à Bournens et 1 à Boussens) ainsi que 2 structures de coordination de l'accueil en milieu familial.

Les communes du réseau ont continué leurs efforts afin d'améliorer la prise en charge des enfants au sein de différentes structures. L'offre continue de s'étoffer pour le parascolaire principalement alors que le nombre de places d'accueil familial de jour reste relativement faible.

Le réseau offre un total de 1025 places d'accueil (accueil collectif et accueil en milieu familial confondus) occupées par 1549 enfants.

Accueil collectif

Un nouveau lieu, l'APEMS nommé « Météore », a ouvert à Bournens. Il peut accueillir 15 enfants pour le repas de midi durant les périodes scolaires les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Il est ouvert aux enfants de 5P et 6P scolarisés dans l'école du village. En dehors des repas de midi, les enfants sont accueillis à Cap'Sul ou Satellite.

À Cheseaux, l'APEMS « L'Espace » a augmenté sa capacité de 30 à 36 places et l'APEMS Mont-Goulin de Prilly augmente quant à lui de 36 à 40 places.

Selon la statistique établie sur le mois de novembre 2024, le tableau suivant indique le nombre de places offertes par âges et par type d'accueil. On remarquera l'augmentation de 25 places d'accueil dans le secteur parascolaire.

Accueil collectif	Total places offertes		Places offertes par âge									
			Préscolaire				Parascolaire					
			0>30 mois		30 mois>4 ans		1P>2P		3P>6P		7-8P	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Prilly	332	328	48	48	40	40	62	60	146	144	36	36
CVE Acacias	20	20			20	20						
CVE Sorbiers	44	44	24	24	20	20						
CVE Tilleul	24	24	24	24								
UAPE Tilleul	54	54					32	32	22	22		
APEMS Confrère	54	54							54	54		
APEMS Cominjoz	36	36							36	36		
APEMS Jolimont	24	24					16	16	8	8		
APEMS Mont-Goulin	40	36					14	12	26	24		
APEMS Vieux-Collège	36	36									36	36
Cheseaux	180	174	29	29	30	30	36	37	67	68	18	10
Galipette	59	59	29	29	30	30						
Funambules	85	85					36	37	49	48		
L'Espace	36	30							18	20	18	10
Romanel	92	92	0	0	20	20	24	24	48	48	0	0
P'tits Bonshommes	20	20			20	20						
UAPE Explorateurs	36	36					24	24	12	12		
APEMS Aventuriers	36	36							36	36		
Jouxens-Mézery	98	98	4	4	10	10	30	30	54	54	0	0
Petit Navire	14	14	4	4	10	10						
Grand Navire	84	84					30	30	54	54		
BBS	87	72	0	0	0	0	24	24	63	48	0	0
Cap'Sul	36	36					12	12	24	24		
Satellite	36	36					12	12	24	24		
Météore	15								15			
Renens (convention)	10	10	7	7	3	3	0	0	0	0	0	0
Les Chatons	10	10	7	7	3	3						
Total	799	774	88	88	103	103	176	175	378	362	54	46

Accueil en milieu familial

Les 2 réseaux d'accueil en milieu familial, celui de Bournens-Boussens-Cheseaux-Romanel-Sullens et celui de Prilly-Jouxens-Mézery, disposaient à fin 2024 de 57 Accueillantes (AMF), encadrées par 2 coordinatrices.

La FAJE a également perçu cette baisse sur tout le territoire vaudois et a élaboré une campagne publicitaire pour promouvoir le travail d'accueillante, mais aussi ce mode d'accueil auprès des parents. Des affiches ont été publiées en septembre et octobre 2024 dans des lieux et transports publics ainsi que sur les réseaux sociaux. Force est de constater que dans un premier temps, cela n'a pas amené de nouvelles candidatures pour l'accueil familial du réseau.

Demandes d'accueil non satisfaite

La liste d'attente est mise à jour de manière continue et laisse apparaître une demande non satisfaite toujours plus importante, surtout en ce qui concerne les enfants de moins de 4 ans, pour de l'accueil collectif.

En 2024, 70 bébés étaient en liste d'attente contre 59 en 2023.

A fin décembre 2024, le nombre d'enfants inscrits sur la liste d'attente restant sans solution de garde par leur réseau de domicile s'élevait à 178. Une augmentation de 21 enfants est à noter comparé à fin décembre 2023.

Activités du comité

Conventions

La convention de collaboration AJENOL établie en 2010 avec le Réseau-L (Lausanne) répond principalement aux besoins d'accueil des familles domiciliées dans les enclaves lausannoises proches des communes de l'AJENOL, notamment pour le quartier du Taulard et de Vernand. Cette convention est reconduite chaque année, une vingtaine de familles en bénéficie.

La garderie d'entreprise de la BCV La Cabane a signé une convention en 2016 lui permettant de bénéficier des subventions de la FAJE. Cette convention est aussi reconduite chaque année.

Une convention avec l'EFAJE (réseau du Gros-de-Vaud) permet à des enfants d'être accueillis dans un autre réseau que celui de domicile. Neuf enfants ont pu rester dans leur lieu d'accueil jusqu'à la fin de l'année scolaire avant de rejoindre leur réseau de domicile.

Une convention établie avec le réseau Renens-Crissier permet d'offrir des places d'accueil inter-réseaux de manière temporaire. Deux familles ont pu profiter de ces conventions afin que les enfants puissent terminer leur année dans leur établissement scolaire, malgré un déménagement.

Enfin, une convention est reconduite d'année en année, qui permet au jardin d'enfants AMADOU de toucher un subventionnement forfaitaire de la FAJE pour l'accueil « à temps d'ouverture restreint », c'est à dire en horaire discontinu. Ce montant est calculé selon le nombre d'heures consécutives, de demi-journées et de semaines d'ouverture par année.

Assemblée générale

L'AJENOL a tenu en 2024 deux assemblées générales, le 4 juin et le 26 novembre.

L'assemblée générale de juin avait un caractère très formel et principalement axée sur la validation des éléments financiers présentés. Les délégués communaux ont adopté les comptes 2023 révisés, le budget 2025 ainsi que le rapport de gestion 2023.

Lors de l'assemblée générale de novembre la directrice opérationnelle a présenté le plan de développement du réseau AJENOL selon les projets d'ouvertures de places préscolaires et parascolaires des communes. Ce point a fait l'objet d'un rapport d'analyse demandé par la FAJE dans le processus de reconnaissance du réseau 2025-2030.

Le délégué à l'inclusion, M. Médéric Pélissier s'est présenté et a donné un premier retour sur son activité.

Mme Michelle Fracheboud, conseillère pédagogique au PEP (Partenaire enfance et pédagogie, association qui a pour mission d'accompagner les directions et les équipes pédagogiques dans leurs réflexions et de leur apporter des formations

continues courtes) est venue présenter avec Mme Lerjen (coordinatrice des AMF du réseau AJENOL) le travail et la méthodologie déployée pour l'établissement du concept pédagogique des accueillantes en milieu familial.

Des questions et échanges avec l'assemblée présente permettent de répondre à des interrogations sur le fonctionnement des structures et du réseau, mais également sur l'évolution de l'ouverture de nouvelles places d'accueil.

Comité

Le Comité de l'AJENOL s'est réuni 7 fois en 2024 en présence des représentantes des directions et des coordinatrices des AMF. Ces rencontres entre comité de direction et personnel opérationnel permet d'échanger sur les questionnements actuels des structures, de prendre des décisions d'actions et d'harmonisation les pratiques. La diffusion d'informations reçues par les partenaires se fait également lors de ces séances.

Un membre du comité et la directrice opérationnelle ont rencontré la commission AJENOL pour présenter et détailler le budget 2025. Il en a découlé des échanges intéressants sur les réalités de l'accueil de jour et les difficultés rencontrées au niveau de la gestion administrative. Cette réunion a permis d'apporter des réponses et de débattre sur la complexité du terrain.

Le coût du déploiement et de l'utilisation de l'outil de gestion SAI a fait l'objet de discussions. L'achat puis la maintenance de l'outil sont conséquents mais vont apporter une meilleure harmonisation de traitement entre les communes au niveau de la facturation et de la communication entre les équipes, les directions et l'administration. L'obsolescence et la maintenance abandonnée de l'outils précédent G2I n'a pas laissé le choix sur ce changement de logiciel.

VI - 1.2 - Accueil familial de jour

VI - 1.2.1 - Mission

La structure de coordination de Cheseaux-Bournens-Boussens-Sullens-Romanel a pour mission d'organiser l'accueil familial de jour de ces cinq communes conformément à la Loi sur l'accueil de jour (LAJE). Ce service aux familles constitue un des trois volets de l'accueil de jour, en parallèle avec l'accueil collectif préscolaire (garderie) et l'accueil collectif parascolaire (UAPE). Il offre aux enfants un accueil dans un cadre familial. La structure de coordination collabore étroitement avec l'Office de l'accueil de jour des enfants et le réseau AJENOL.

Les dispositions légales permettent à une accueillante en milieu familial (AMF) de garder jusqu'à 5 enfants (en comptant les siens) en même temps chez elle, à temps partiel ou à temps complet. Cette activité offre la possibilité d'ouvrir sa famille à d'autre(s) enfant(s) et de rencontrer d'autre(s) parent(s).

Les Communes de Bournens, Boussens, Cheseaux, Romanel et Sullens sont constituées en association pour exercer en commun les tâches liées à la gestion financière de l'accueil familial.

Le Comité de Direction est composé de Mmes Jennifer Dagon (Romanel), Présidente, Jacqueline Dieperink (Cheseaux), trésorière et Sandrine Gaudard (Boussens), secrétaire.

VI - 1.2.2 - Nombre d'accueillantes en milieu familial (AMF) et placements en 2024

	Bournens	Boussens	Cheseaux	Romanel	Sullens	TOTAL
ACCUEILLANTES EN MILIEU FAMILIAL (AMF)						
AMF au 1er janvier 2024	0	0	15	7	3	25
Nouvelles AMF en 2024	0	0	0	0	1	1
AMF ayant démissionné en 2024	0	0	1	0	0	1
AMF au 31 décembre 2024	0	0	14	7	4	25
ENFANTS						
Enfants accueillis au 1er janvier 2024	7	25	102	40	37	211
Nouveaux placements en 2024	2	5	22	7	16	52
Enfants sortis en 2024	1	2	34	15	16	68
Enfants accueillis au 31 décembre 2024	8	28	90	32	37	195

Fin 2024 pour les 5 communes, **96** enfants sont en attente d'un placement. Ce sont essentiellement des bébés, plus difficiles à placer (exemple : limite du nombre de bébés accueillis simultanément, l'AMF qui a elle-même un bébé ou l'AMF qui ne désire plus accueillir de bébé).

Parmi les demandes de placement non résolues, certaines ont été annulées par les parents placeurs qui ont trouvé eux-mêmes une autre solution d'accueil pour leurs enfants telles que grands-parents, crèches ou garderies, déménagement, etc.

En 2024, nous n'avons accueilli aucun enfant venant d'autres communes (Jouxens, Prilly et Lausanne).

VI - 1.3 - Accueil collectif de jour

L'association des structures d'accueil de la Chamberonne (ASAC), gère 6 structures d'accueil :

- L'UAPE « Les Funambules », à Cheseaux, qui compte 85 places d'accueil pour les enfants de 1 à 6 P.
- La garderie « La Galipette », à Cheseaux, qui offre, depuis la rentrée d'août 2021, 59 places pour les enfants dès 14 semaines jusqu'à l'entrée à l'école obligatoire.
- L'APEMS Cap'Sul à Sullens, qui offre 36 places pour les enfants de 1 à 6P.
- L'APEMS Météore à Bournens qui offre 15 places à midi, ouvert depuis août 2024.
- L'APEMS le Satellite à Boussens qui offre 36 places à midi depuis le 21 août 2023.
- L'APEMS L'Espace, à Cheseaux, qui offre, depuis août 2024, 36 places pour les enfants de 6-8P.

Composition du Comité

Le comité, élu par l'assemblée générale du 28 mai 2024 se compose des membres suivants :

M. Kim Rochat	Président
Mme Jacqueline Dieperink	Vice-présidente (Commune de Cheseaux)
Mme Marie-Christine Pitton	Membre (Commune de Sullens)
Mme Sandrine Gaudard	Membre (Commune de Boussens)
M. Jean-Marc Weber	Membre (Commune de Bournens)

Les directrices et directeur des structures assistent aux séances avec voix consultative :

Mme Véronique Gagnaux	Directrice de l'UAPE les Funambules et de la Galipette
Mme Laura Rittmeyer	Directrice de l'APEMS de Sullens, de Bournens et de Boussens
M. Antonio Cassella	Directeur de l'APEMS L'Espace

Mme Fabienne Pilet, administratrice est également présente aux séances.
Les PV sont tenus par la secrétaire de l'association, Mme Nathalie Barrilliet.

Activités

Le Comité a tenu 9 séances plénières durant l'année 2024. Il a accompli les tâches statutaires qui lui sont confiées, soit la gestion administrative de l'association, avec délégation d'un certain nombre de tâches aux directrices, l'approbation des comptes 2023 (avant leur adoption par l'assemblée générale) et l'élaboration du budget 2025, ainsi que la préparation de l'assemblée générale.

Depuis le 1^{er} janvier, Mme Fabienne Pilet, administratrice de l'association, s'occupe de la facturation, des salaires, des questions RH, répond aux questions administratives et fait le lien entre les structures afin de travailler à l'harmonisation des pratiques.

VI - 1.3.1 - Garderie La Galipette

L'équipe éducative se compose ainsi :

- une directrice à un taux annuel de 48%
- une adjointe à 70% avec 10% de temps éducatif
- une deuxième adjointe à rejoint le pool de direction à 10% depuis juillet 2024, puis à 60% depuis août

Dans le groupe des bébés et mini-bébés :

- deux ASE ont été en congé maternité
- deux ASE en CDI pour les remplacements des congés maternité, l'une à 80% et l'autre à 60%
- une ASE à 100%
- une auxiliaire à 80%

Dans le groupe des trotteurs :

- une ASE à 60% en formation éducatrice ES
- deux ASE à des taux de 84% et 100%
- une auxiliaire à un taux de 66%

Dans le groupe du vertical et des moyens :

- deux EDE à un taux de 75% et 95%
- un ASE à 52% en formation d'éducatrice ES
- deux ASE à des taux de 80% et 93%

Il y a également :

- deux intendantes à un taux de 55%
- la secrétaire de l'association à 25%
- quatre apprenties ASE à 100%
- une stagiaire préalable à 100% et deux nouvelles stagiaires depuis août 2024

Les éducateurs en formation, les apprentis/ies et les stagiaires se rencontrent une heure par semaine pour un entretien individuel avec leurs formatrices en plus des colloques hebdomadaires et institutionnels. Nous avons également mis en place plusieurs réunions des formateurs durant l'année scolaire afin que chacun puisse partager ses difficultés et également s'entraider.

Durant l'année, trois ASE ont quitté la garderie. Nous avons engagé deux ASE et un auxiliaire qui veut faire la formation d'éducateur. Une des intendantes a pris sa retraite et une nouvelle intendante a été engagée.

Durant cette année 2024, les colloques institutionnels ont été utiles pour travailler :

- Le projet pédagogique qui est sur le point d'être finalisé
- La recherche d'un nouveau nom pour la Garderie
- Une formation d'urgence pédiatrique a été obligatoire pour tout le personnel éducatif
- L'organisation des différentes fêtes et portes ouvertes pour les familles

Activités :

Un nouveau système de contrôle du temps de travail s'est mis en place petit à petit, simplifiant le travail administratif.

Les équipes ont travaillé, parfois avec un superviseur, sur la cohésion d'équipe. Chacune a pu ainsi mettre en lumière les forces et les points à améliorer.

Certaines activités avec les enfants ont été communes avec l'UAPE, notamment la fête des 10 ans du bâtiment et la fête de Noël.

En juin, les parents ont été invités pour un brunch (environ 200 personnes ont participé) et une soirée de présentation aux parents des nouveaux enfants a également été organisée.

Parmi les activités, les sorties en LEB, les balades au bord du lac, les visites de places de jeux, ont été particulièrement appréciées.

VI - 1.3.2 - UAPE Les Funambules

L'équipe éducative se compose ainsi :

- une directrice à un taux annuel de 48%
- une adjointe à 70% avec 10% de temps éducatif
- deux éducatrices à des taux annuels de 85% et 92%
- trois assistants socio-éducatifs à des taux annuels de 65%, 85% et 93.5%
- quatre auxiliaires à des taux annuels de 50%, 55%, 75% et de 88%
- trois apprenties
- un stagiaire préalable d'une année en vue de commencer l'apprentissage
- trois intendantes à 45%, 50 et à 100% (comprenant un 70% auprès des enfants)
- la secrétaire de l'association à 25%

Activités :

Les colloques institutionnels ont été basés sur la révision du projet pédagogique et la préparation de l'exercice incendie. Les ouvertures pendant les vacances scolaires sont toujours le moment d'organiser des activités particulières : cuisine, peinture, balades en forêt, pique-niques, journée déguisée, disco et même de la grimpe en salle.

Les 10 ans du bâtiment ont été l'occasion de faire une fête commune avec la garderie. Au programme : maquillages, ballons, château gonflable, cracheurs de feu et Guggen musique.

Une fête de Noël commune avec la garderie a été organisée en interne. Le Père Noël était de la partie.

En juin les parents étaient invités à un brunch et une réunion a été organisée pour les parents dont les enfants entreraient à l'UAPE en août.

VI - 1.3.3 - APEMS L'Espace

L'équipe éducative se compose ainsi :

- un directeur à 80%
- une éducatrice à 68%
- une assistante socio-éducative à 37%

- deux auxiliaires dont une à 44% et la deuxième à 11%
- une personne en charge de l'intendance à un taux de 45%

Activités :

En septembre, les enfants ont eu l'occasion de participer à des ateliers de pâte à sel, ainsi qu'à une sortie au Musée de la Main pour y visiter une exposition sur le corps humain.

Avant les vacances d'automne, plusieurs ateliers créatifs ont été animés par l'équipe éducative. Ces ateliers avaient comme toile de fond la thématique d'Halloween et ont permis la décoration de la salle de vie de l'APEMS.

En novembre, les enfants ont travaillé sur un projet artistique autour de la Terre, en réalisant des peintures sur toile. Ce projet a été l'occasion d'aborder la thématique de l'environnement. La dernière semaine du mois a été consacrée à la création d'un calendrier de l'avent par les enfants.

Durant le mois de décembre, les enfants ont pu ouvrir chaque jour une boîte du calendrier de l'avent correspondant à la date du jour. Ils ont aussi décoré le sapin à partir de matériaux de récupération, encourageant une approche écologique des fêtes. Les enfants inscrits le mercredi après-midi sont allés au marché de Noël de Lausanne.

Pour clore l'année, un apéro festif a été organisé avec les parents, qui ont pu déguster des biscuits préparés par les enfants et du thé chaud.



VI - 2 - Commission consultative enfance – jeunesse (CCEJ)

La commission consultative pour la législature 2021-2026 est composée des membres suivants : Mmes Catarina Bento, Véronique Gagnaux, Gabrielle Lerjen, Radica Schmidt, MM. Loïc Bornoz et Serge Vulliamy.

La Municipalité n'a pas confié de mandat à la commission en 2024.

VI - 3 - Etablissement intercommunal pour l'accueil parascolaire (EIAP)

L'EIAP est l'organe officiel en charge de la définition du cadre et de la surveillance de l'accueil parascolaire dans le Canton. Comme l'autorise la loi, il a délégué la surveillance des institutions parascolaires au Service cantonal de l'accueil de jour des enfants (SCAJE).

L'EIAP est composé d'un délégué par district (soit 10 membres). Mme Jacqueline Dieperink représente le district de Lausanne. Il se réunit 3 à 5 fois par année.

L'année 2024 a été principalement consacrée à l'évaluation du cadre de référence de l'accueil parascolaire, un rapport a été établi après un sondage auprès des personnes et organismes concernés. Ce rapport sera la base de travail pour une révision du cadre qui se fera en 2025.

VI - 4 - ARASPE

La Commune de Cheseaux-sur-Lausanne fait partie de l'Association Régionale pour l'Action Sociale Prilly–Echallens (ARASPE)

Cette association a pour buts principaux :

- L'application des dispositions que la Loi du 2 décembre 2003 sur l'Action Sociale Vaudoise (LASV) met dans les attributions des Associations de communes ;
- L'application du Règlement du 28 janvier 2004 sur les Agences d'Assurances Sociales (RAAS).

Le Conseil Intercommunal est composé d'un municipal de chaque commune membre. Son président est M. Alberto Mocchi de Daillens. Mme Jacqueline Dieperink en est la vice-présidente.

Le Comité de Direction, formé de 9 conseillers municipaux, était placé sous la présidence de Mme Corinne Sauty d'Echallens. La directrice du Centre Social Régional (CSR) et des Agences d'Assurances Sociales (AAS), participe aux réunions du comité avec voix consultative.

Deux séances du conseil intercommunal ont été tenues, afin de valider les comptes et le budget de l'association ainsi que pour un projet de nouveaux statuts de l'ARASPE. Ce projet complexe, entamé en 2022, a été validé par le Conseil intercommunal ainsi que par 40 des 41 communes membres, de ce fait le projet ne peut pas être mis en application et devra être revu.

Dans un souci d'optimisation du service rendu aux usagères et aux usagers, la mise en place d'un guichet intégré sur deux sites a été finalisée en juillet 2024. La répartition géographique a été repensée selon une logique de répartition par district (communes du district du Gros-de-Vaud sur Echallens, communes des districts de Lausanne et la commune de l'Ouest-lausannois sur Prilly), garantissant ainsi une meilleure cohérence et efficacité dans nos interventions. La population s'adresse dans le même lieu et est accueillie par une seule réception par site pour les prestations

offertes par le CSR (centre social régional) comme pour les prestations offertes par les AAS (agences d'assurances sociales).

Agences d'assurances sociales (AAS) :

La mission principale des AAS est de réceptionner, renseigner, orienter et accompagner la population sur les prestations d'assurances sociales. Elles ont également un rôle d'information sur les droits et obligations des assurances sociales ainsi qu'un rôle de contrôle de l'obligation d'affiliation à l'assurance obligatoire des soins ainsi que de cotisations à l'AVS/AI/APG.

Centre social régional (CSR) : La mission principale est d'apporter une aide personnalisée à toute personne ayant besoin de conseil, de soutien et d'écoute en vue d'améliorer sa situation sociale et financière. Une aide financière de revenu d'insertion (RI) est octroyée aux adultes en situation d'indigence. En 2024, le processus d'accueil pour les nouvelles situations a été revu dans la perspective de l'améliorer pour notre public. Le nouveau processus ouvre à toutes les nouvelles personnes requérantes une possibilité d'entretien avec un·e assistant·e social·e y compris les personnes qui n'ont pas accès ou pas besoin de la prestation financière.

Clic ensemble : Le projet « Clic Ensemble » s'inscrit dans le cadre du programme cantonal « Vaud pour vous » et vise à réduire la fracture numérique et à favoriser l'inclusion digitale. Des permanences gratuites et ouvertes à toutes et tous, organisées dans les régions de l'Ouest lausannois (ARASOL) et de Prilly-Echallens (ARASPE), ont permis aux personnes participantes de se familiariser avec les outils numériques et d'accéder plus facilement aux services administratifs, désormais largement dématérialisés.

VI - 5 - APROMAD (Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile)

Au niveau cantonal, l'organisation de l'aide et des soins à domicile est chapeautée par l'Association vaudoise pour l'aide et les soins à domicile (AVASAD). Celle-ci délègue les compétences de terrain aux associations régionales.

Notre commune fait partie de l'APROMAD – couronne lausannoise qui gère l'aide et les soins à domicile dans notre région. L'APROMAD gère également pour tout le canton les soins infirmiers pédiatriques à domicile, un soutien destiné aux proches aidants, ainsi que le lancement en 2023 du programme « Bien vieillir ». En 2024, l'APROMAD constate une augmentation de plus de 9% de ses activités. 6'359 clients de tout âge (dont 8% d'enfants de 0-19 ans) ont ainsi placé leur confiance dans les CMS de la Couronne lausannoise cette année.

Cette association se veut un service public accessible à tous les habitants de la région desservie. Elle fonctionne grâce à 769 collaborateurs. Elle regroupe 8 centres médico-sociaux répartis sur l'ensemble du territoire desservi, soit Cully, Echallens, Epalinges, Le Mont, Oron, Prilly-nord, Prilly-sud et Pully.

Le financement est assuré par le Canton, les caisses-maladie et les clients.

VI - 5.1 - Heures de soins par Centre médico-social (CMS)

Notre commune dépend du CMS Prilly-Nord

CMS	2024	2023	2022
Cully	59'038	59'771	60'688
Echallens	50'750	46'982	46'402
Epalinges	46'117	41'145	41'499
Le Mont	54'030	48'711	43'473
Oron	58'632	53'341	55'759
Prilly-nord	38'187	34'150	31'992
Prilly-sud	43'288	36'221	31'922
Pully	60'506	58'818	60'385
Total	410'548	379'139	372'120

VI - 6 - CULTES

VI - 6.1 - Paroisse réformée

Pasteurs

Catherine Dietiker a été nommée à Prilly à partir de la fin du mois d'août et c'est avec le soutien du ministre de coordination de la région que la procédure de recherche d'un ou d'une nouveau/elle ministre a été lancée. En effet, celle-ci se fait depuis peu par une commission formée du pasteur MCO de la région, de délégués de la paroisse et du conseil régional.

Le 1^{er} septembre, nous avons remercié Catherine pour ces 13 années passées parmi nous et pour son engagement dans notre paroisse. Le pasteur Laurent Jourdan nous a été attribué jusqu'au mois de décembre en tant que pasteur vicaire, avec une prolongation possible jusqu'à l'automne 2025. Malgré une très bonne entente avec lui, une proposition nous a été faite au mois d'octobre d'accueillir Florian Bille comme pasteur suffragant à partir du 1^{er} janvier 2025 pour une année, avec la possibilité d'être ensuite nommé dans notre paroisse.

À la suite de différents contacts et réflexions des deux parties, Florian Bille et le conseil paroissial ont décidé de démarrer ensemble une nouvelle expérience, non sans quelques regrets pour le conseil de se séparer de Laurent Jordan, avec qui nous avons déjà noué de bonnes amitiés.

Convention de partage de l'église avec la Communauté catholique

Ce projet unique en son genre dans l'EERV nous a obligés à chercher et à innover. Les travaux se sont toujours déroulés dans une entente fraternelle. Nous avons aussi été bien épaulés par nos deux ministres respectifs, l'abbé Aimé Munyawa et notre pasteure Catherine Dietiker et nous avons pu compter depuis le début sur le consentement sans hésitation de la Municipalité de Cheseaux.

C'est finalement en novembre 2024 lors de notre assemblée paroissiale d'automne et de l'assemblée extraordinaire de la communauté catholique que ce projet a été accepté à l'unanimité de nos deux assemblées.

Renouvellement des autorités paroissiales

Au bureau du conseil, toutes les personnes en place ont accepté une réélection et Claude Gabillon Rapit est venue rejoindre l'équipe de la commission de gestion. Au conseil paroissial, Geneviève et Yvan Bourquin ont tous deux souhaité ne pas poursuivre leur mandat. Nous les remercions pour leur collaboration durant respectivement 5 et 10 ans. Plusieurs tentatives de trouver de nouveaux conseillers n'ont malheureusement pas abouti. Le conseil se retrouve donc maintenant formé de trois membres.

Eglise 29

2024 a vu le début de grands travaux de réorganisation de l'EERV entrepris par le conseil synodal et le synode. Les objectifs sont de simplifier l'organisation de l'EERV en supprimant l'échelon des régions et de passer de 88 paroisses à 25 – 30 futures

paroisses dans une cohérence cantonale. Les nouvelles paroisses couvriront les quatre domaines de la mission de l'Eglise que sont : Vie communautaire et culturelle, Formation et accompagnement, Santé et solidarité, Communication et dialogue.

Activités

Nous avons à nouveau participé, avec la Communauté catholique, à une fenêtre de l'Avent dans le cadre du GSL de Romanel. Nous avons également participé à l'action « bouger » à Romanel lors de notre JRO (Journée de rencontre et d'offrande). Comme à chaque fin de législature, tous les bénévoles ont été conviés à un repas de remerciement le jour du culte de renouvellement de l'Alliance, le dimanche 9 juin. Notre collaboration avec la paroisse du Haut-Talent se poursuit, avec des activités communes et surtout l'organisation des cultes.



VI - 6.2 - Communauté catholique

La Communauté fait partie de la Paroisse du Bon Pasteur à Prilly, qui elle-même fait partie de l'Unité pastorale Prilly-Prélaz. La Communauté comprend les communes de Cheseaux, Romanel, Sullens, Bournens, Bousens et les Vernand.

Gestion administrative

Le comité, sous la présidence de Mme Michèle Gay Vallotton, a tenu 3 séances en 2024.

Les comptes 2023 et le budget 2025 ont été adoptés par l'Assemblée générale du 17 avril 2024, qui a eu lieu à l'Ancienne Cure de Cheseaux.

Pastorale

Depuis l'été 2024, l'abbé de référence est l'abbé Boniface Bucyana, qui célèbre aussi les messes du samedi, en alternance avec l'abbé Christophe Konopka et l'abbé René-Marie Rudahunga Mupenzi, ainsi que l'abbé Pascal Bovet durant la première moitié de l'année.

Dès mars 2024, les messes de la Communauté ont été célébrées le samedi soir à l'église de Cheseaux, en accord avec la Paroisse protestante et la Municipalité, tandis que se poursuivait le processus de concrétisation de l'utilisation partagée de l'église entre la Paroisse protestante et la Communauté catholique.

Cette année les enfants de six familles de la Communauté ont reçu le baptême, sept enfants ont reçu la première communion et quatre jeunes ont été confirmés le 6 octobre 2024 à St Joseph.

Activités de la Communauté

Les cafés contacts ont continué leur progression en 2024 et ont lieu chaque mois à l'Ancienne Cure à Cheseaux. Ces moments conviviaux sont très appréciés de tous et permettent de renforcer les liens entre les membres de la Communauté et les habitants de nos communes.

La soirée choucroute traditionnelle a eu lieu le 15 novembre et a reçu plus de 60 convives.

Les jeunes dans la Communauté

Le Comité poursuit une réflexion depuis plusieurs années sur la place des enfants et des jeunes dans notre Communauté. Nos prêtres et leurs équipes partagent cette préoccupation et proposent des célébrations où les jeunes ont un rôle actif. C'est ainsi que plusieurs messes animées par les enfants ont été célébrées à l'église de Cheseaux, où nous avons pu apprécier de surcroît le talent de nos jeunes musiciens.

Convention avec la Paroisse protestante de Cheseaux-Romanel

Le travail de longue haleine conduit depuis plusieurs années avec la Paroisse protestante s'est finalisé du côté catholique le 27 novembre 2024, lors de l'assemblée

générale extraordinaire conviée à cet effet, par la ratification à l'unanimité de la Convention d'utilisation partagée de l'église de Cheseaux entre la Paroisse protestante et la Communauté catholique.

La Paroisse protestante avait de son côté ratifié cette convention à l'unanimité lors de son Assemblée générale d'automne le 24 novembre 2024.

Cette convention avait auparavant été approuvée par les autorités diocésaines catholiques, l'évêque de Genève-Lausanne-Fribourg Mgr Charles Morerod par son représentant dans le canton de Vaud Michel Racloz.

Chapitre VII : Instruction publique

VII - 1 - Organisation générale

VII - 1.1 - Autorités scolaires (législature juillet 2021 – juin 2026)

Bureau de référence de l'établissement primaire et secondaire de la Chamberonne :

Présidence : Madame Marie Christine **Pitton**
Vice-présidence : Madame Jacqueline **Dieperink**

Membres :

Bournens : Monsieur Michel **Fiaux**, syndic
Monsieur Jean-Marc **Weber**, municipal des écoles
Boussens : Madame Stéphanie **Borgeaud**, syndique
Madame Sandrine **Gaudard**, municipale des écoles
Cheseaux : Monsieur Etienne **Fleury**, syndic
Madame Jacqueline **Dieperink**, municipale des écoles
Sullens : Monsieur Christian **Gozel**, syndic
Madame Marie-Christine **Pitton**, municipale des écoles
Directrice : Madame Radica **Schmidt** (voix consultative)
Secrétaire : Madame Amélie **Catherin**
Commune boursière : **Cheseaux**

Le Bureau de référence s'est réuni 2 fois en 2024.

La directrice assiste aux séances du bureau de référence, avec voix consultative, conformément à la loi scolaire et à la convention.

VII - 1.2 - Conseil d'établissement

Font partie de ce Conseil, les municipaux des écoles des quatre communes, la directrice de l'établissement, trois enseignant-e-s, quatre parents d'élèves, ainsi que quatre représentant-e-s des milieux et des organisations concernés par la vie de l'établissement.

Le Conseil d'établissement a tenu 4 séances en 2024. Il a été question de l'animation des préaux scolaires (des jeux et livres ont été fournis par l'association des parents d'élèves que nous remercions vivement). Le Conseil a également traité des problèmes d'indiscipline dans les transports scolaires, en plus du bus pédagogique pour les petits, des séances d'information auront lieu dans les classes des plus grands. Le Conseil soutient le projet Lift (proposant une expérience du monde du travail) et la journée à pied à l'école du mois de septembre. Une réflexion sur la modification du règlement du Conseil s'est tenue, mais il a finalement été décidé de

ne pas aller plus loin car trop peu d'ajustements ont été identifiés (surtout des références à la loi scolaire).

Le 15 mai, le quart parents a organisé une séance d'information et de questions pour les parents d'élèves. Suite à une démission, l'élection d'une nouvelle représentante des parents s'est tenue le 7 novembre.

VII - 1.3 - Administration

Conseil de direction

Mme Radica Schmidt	directrice
Mme Maryline Freiburghaus	doyenne primaire 1 – 4P
Mme Fabienne Jaquet	doyenne primaire 5 – 8P
Mme Nicole Pouly	doyenne pédagogique 9S
Mme Anne-Catherine Ratti	doyenne pédagogique 10 – 11S
M. Etienne Reymond	doyen administratif 1P – 11S

Secrétariat

Mme Maja Pires	secrétaire
Mme Iolanda Coppola	secrétaire

Bibliothèque

Mme Alyssia Andrighetto	bibliothécaire
--------------------------------	----------------

Economat

M. Elwin Castillo	fournitures scolaires
--------------------------	-----------------------

VII - 2 - Classes primaires

34 classes réparties sur 7 sites différents :

Collège de Boussens :	4 classes
Collège de Bournens :	2 classes
Collège de Sullens :	4 classes
Collège de la Plantaz – Cheseaux	3 classes
Collège du Marais du Billet – Cheseaux	10 classes
Collège Derrière la Ville – Cheseaux	4 classes
Collège Loÿs de Cheseaux – Cheseaux	7 classes

VII - 3 - Classes secondaires

14 classes au collège Derrière-la-Ville à Cheseaux

VII - 3.1 - Organisation des options

4 options de compétences orientées métiers (OCOM) sont proposées aux élèves de Voie Générale (VG) : MITIC (médias, images, technologies de l'information et de la communication - éducation nutritionnelle - travaux manuels - économie/droit).

Les 4 options spécifiques (OS) (latin – italien - math./physique - économie/droit) sont proposées aux élèves de Voie Pré-gymnasiale (VP).

Les élèves de Voie générale ont la possibilité de remplacer les options métiers (OCOM) par une option spécifique (OS). 6 élèves de 10VG, 5 élèves de 11VP et 3 élèves de 11VG suivent le cours facultatif de grec.

VII - 3.2 - Orientation et réorientation

La décision d'orientation est prise par le conseil de direction, sur préavis du conseil de classe, sur la base du bulletin annuel.

Décisions d'orientation :	VG : 48 élèves	55.17%
	VP : 38 élèves	43.68%

1 élève redouble la 8^e année (1.15%).

Pour l'année scolaire 2023-2024, 4 élèves de 9^e VG ont été réorientés en 9^e VP à la fin du 1^{er} semestre et 2 élèves à la fin de l'année scolaire (les 2 poursuivent en 10^e).

VII - 3.3 - Certificats d'étude et attestations

La cérémonie des promotions du 26 juin 2024 a marqué la fin de la scolarité obligatoire pour 92 élèves. 52 élèves ont obtenu le certificat d'études de la voie pré-gymnasiale (VP) et 37 élèves le certificat d'études de la voie générale (VG). 3 élèves terminent avec une attestation de fin de scolarité.

VII - 3.4 - Destination des élèves ayant obtenu leur certificat d'études

Places d'apprentissage trouvées	24
Raccordement (RAC)	5
Gymnase maturité	40
Ecole de la transition	11
Autres	9

VII - 4 - Effectifs

VII - 4.1 - Nombre d'élèves par commune au 1^{er} octobre 2024

	Total	Cheseaux	Bournens	Boussens	Sullens	Vernand	Autre
1P	81	43	5	9	20	3	1
2P	78	43	5	10	19	1	0
3P	88	48	7	14	17	2	0
4P	90	47	3	22	16	1	1
5P	72	44	4	10	13	1	0
6P	86	51	5	20	8	2	0
7P	86	46	6	16	16	2	0
8P	95	56	4	16	15	1	3
VG/VP 9 ^e	90	62	4	7	12	3	2
VG/VP 10 ^e	70	38	3	13	14	1	1
VG/VP 11 ^e	101	58	9	16	11	4	3
Totaux	937	536	55	153	161	21	11

Effectif total : 937 élèves

VII - 4.2 - Elèves extérieurs à l'établissement, domiciliés dans les 4 communes

Ecoles spécialisées officielles :	9
Classes d'accueil (Lausanne/Prilly) :	6
Ecoles privées :	23
Sport/arts -études :	2
Enseignement à domicile :	7
Autres établissements :	7

VII - 4.3 - Elèves de nationalité étrangère

200 élèves ou 21.34% de l'effectif, provenant de 32 pays différents.

VII - 4.4 - Accueil d'élèves domiciliés hors des 4 communes

11 élèves domiciliés hors des 4 communes sont scolarisés dans l'établissement, les demandes de dérogation ont été acceptées par le Chef du département.

21 élèves domiciliés à Vernand sont accueillis dans nos classes (1^{ère} à 11^e année).

L'écolage dû pour ces élèves est déterminé par convention.

VII - 5 - Activités et événements divers

- Courses d'école
- Camps de ski : 6P aux Mosses, 7P à Morgins, 9S à Grimetz, 10S à Leysin
- Camp d'été : 8P à Grimetz et aux Diablerets
- Voyage d'études des classes de 11^e au Tessin et en Bretagne
- Animation musicale des chœurs
- Entretiens d'embauche fictifs proposés par Pro Juventute aux élèves de 11^e
- Animation santé : rallye, semaine du goût et activités ponctuelles
- Test PISA passés par les élèves de 10^e et 11^e
- Activités sportives (marche 20 km – joutes – tournois)
- Journée « Oser tous les métiers » pour les élèves de 7^e – 8^e – 9^e
- Sortie en Lavaux des classes de 7^e
- Divers spectacles pour les élèves
- Cérémonie des promotions

VII - 6 - Mesures de prévention

- Contrôle dentaire annuel pour tous les élèves
- Rencontre de l'infirmière scolaire avec les classes de 7^e
- Passage de Profa dans les classes de 3^e, 6^e, 8^e, 10^e et 11^e
- Passage de la brigade des mineurs dans les classes de 8^e
- Suivi des élèves en difficultés personnelles par les membres du réseau pluridisciplinaire (directeur, médecin scolaire, psychologue, infirmière, médiateurs).
- Formation des enseignants à la « Méthode de la préoccupation partagée » (MPP)

VII - 7 - Bibliothèque scolaire

La bibliothèque, sous la responsabilité d'Alyssia Andrighetto, se trouve dans le nouveau collège Loÿs de Cheseaux à Derrière-la-Ville. Elle est ouverte aux enfants d'âge préscolaire et élèves des différents collèges de Cheseaux, mais également de Sullens, Bournens et Boussens. Pour les classes de ces derniers, venir à la bibliothèque demande plus d'organisation et arrive donc moins souvent. La bibliothécaire s'est donc déplacée dans toutes les classes de ces villages durant le semestre d'automne, ce qui a été très apprécié des enseignantes. Ces visites deviendront une occurrence régulière, à raison de deux visites par année dans chacune de ces classes.

La bibliothèque propose actuellement 11'194 documents et 24'171 prêts ont été effectués en 2024. Il s'agit du nombre le plus élevé depuis 2016 (ce qui est notamment dû au fait que pour la première fois depuis 2019, la bibliothèque a été ouverte normalement durant toute l'année).

VII - 8 - Parents

Diverses séances pour les parents ont été organisées au cours de l'année :

Mai : présentation des options en 9^e et les voies VG/VP sous forme de portes ouvertes pour les élèves et les parents de 8^e.

Octobre : séances pour les parents des élèves de la 7^e à la 11^e année ;

Septembre/

octobre : soirées pour les parents des élèves de la 1^{ère} à la 6^e année ;

Novembre : rencontre des parents des élèves de 3^e, 6^e, 8^e, 10^e et 11^e avec une formatrice Profa ;

Février : séance parents futurs élèves de 1^{er}.

VII - 9 - Restaurant scolaire

Le restaurant scolaire accueille les élèves de l'établissement, ainsi que les enfants de l'APEMS l'Espace, pour le repas de midi les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Il est également ouvert pour les pique-niques.

Nos effectifs fixes pour le restaurant scolaire à fin 2024 étaient les suivants :

Mme Isabel Desplands	50 %
Mme Karèle Kreutzer	28 %
Mme Françoise Estevès	32 %

A fin 2024, environ 200 enfants étaient inscrits pour au moins une prestation pendant l'année scolaire. Le mardi est le jour le plus fréquenté, avec parfois plus de 50 enfants inscrits au repas et 40 pour le pique-nique.

VII - 10 - Bâtiments scolaires

Bournens

Collège communal 2 salles de classe et 1 local PPLS (psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire) jusqu'en juillet 2024

Boussens

Collège communal 4 salles de classe, 1 salle de sport et 1 local d'appui

Sullens

a) Collège communal 4 salles de classe, 1 salle ACM (activités créatrices manuelles)

b) Grande salle 1 salle de sport

Cheseaux

- a) Collège Marais du Billet 11 salles de classe, 1 salle de sport double, 1 salle ACM, locaux PPLS
- b) Collège Derrière-la-Ville 24 salles de classe, 1 salle de dégagement, 2 salles de sport, 1 salle de rythmique, salles spéciales (ACT (activités créatrices sur textile), travaux manuels, dessin, langues, musique, informatique, cuisine, sciences), l'orientation professionnelle, une cuisine, l'infirmier, psychologue, secrétariat et direction
- c) Collège Loys de Cheseaux 8 salles de classe, 1 salle ACM, salle de musique, salles de dégagement, 1 salle de sport
- d) Pavillons de la Plantaz 4 salles de classe

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter le rapport de gestion 2024, tel que présenté,

et de donner à ces dispositions la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHESEAUX

- Vu le préavis municipal N° 50/2025 du 5 mai 2025
- Vu le rapport de la commission de gestion
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

- d'adopter le rapport de gestion 2024

DECHARGE

la commission de gestion de son mandat.

Adopté par la Municipalité en séance du 5 mai 2025

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :



Glossaire des abréviations

AAS	Agences d'Assurances Sociales
ACM	Activités Créatrices Manuelles
AEAI	Association des Etablissements Cantonaux
AI	Assurance Invalidité
AJENOL	Accueil de Jour des Enfants du Nord-Ouest Lausannois
AMF	Accueillante en Milieu Familial
AO	Amende d'Ordre
APECH	Association des Parents d'Elèves de Cheseaux - la Chamberonne
APEMS	Accueil pour Ecoliers en Milieu Scolaire
APG	Allocations pour Perte de Gain
APROMAD	Association pour la Promotion de la Santé et le Maintien à Domicile
ARASOL	Association Régionale pour l'Action Sociale dans l'Ouest Lausannois
ARASPE	Association de la Région d'Action Sociale Prilly-Echallens
ASAC	Association des Structures d'Accueil de la Chamberonne
ASE	Assistant Socio-Educatif
ASP	Assistant de Sécurité Publique
AVACAH	Association Vaudoise pour la Construction Adaptée Aux personnes Handicapées
AVASAD	Association Vaudoise pour l'Aide et les Soins A Domicile
AVCD	Association Vaudoise des Communes Délégatrices
AVS	Assurance Vieillesse et Survivants
AVSSP	Association Vaudoise des Services de Sécurité Publique
BBS	Bournens-Boussens-Sullens
BC	Bureau de Coordination
BPA	Bureau de Prévention des Accidents
CAP	Centre d'Animation socio-culturelle Palinzard
CCEJ	Commission Consultative Enfance – Jeunesse
CCU	Commission Consultative d'Urbanisme
CMS	Centre Médico-Social
COSEDEC	Coopérative Romande de Sensibilisation à la Gestion des Déchets
CSR	Centre Social Régional
CVE	Centre de Vie Infantile
DAL	Data Access Layer
DGE	Direction Générale de l'Environnement
DGMR	Direction Générale de la Mobilité et des Routes
DLV	Derrière-La-Ville (collège)
EC	Eaux Claires
ECA	Etablissement Cantonal d'Assurance
EDE	Educateur De l'Enfance
EERV	Eglise évangélique réformée du canton de Vaud
EFAJE	Association pour l'Entraide Familial et l'Accueil de Jour
EIAP	Etablissement Intercommunal pour l'Accueil Parascolaire
EMS	Etablissement Médico-Social
EU	Eaux Usées
FAJE	Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants
FSG	Fédération Suisse de Gymnastique
GSL	Groupement des Sociétés Locales
JPLDC	Jean-Philippe Loys De Cheseaux

JRO	Journée de Rencontre et d'Offrande
JSP	Jeune Sapeur-Pompier
LADE	Loi sur l'Appui au Développement Economique
LAJE	Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants
LASV	Loi sur l'Action Sociale Vaudoise
LATC	Loi sur l'Aménagement du Territoire et les Constructions
LEB	Lausanne-Echallens-Bercher (train)
LRou	Loi sur les Routes
MCO	Ministre de COordination
MDB	Marais-Du-Billet (collège)
MITIC	Médias, Images, Technologie de l'Information et de la Communication
MPP	Méthode de la Préoccupation Partagée
OCOM	Option de Compétences Orientées Métiers
OFROU	Office Fédéral des Routes
OIBT	Ordonnance sur les Installations à Basse Tension
OLED	Ordonnance sur la Limitation et l'Elimination des Déchets
ORPC	Organisation Régionale de Protection Civile
OS	Option spécifique
PAC	Pompe A Chaleur
PALM	Projet d'Agglomération Lausanne-Morges
PCi VD	Protection Civile Vaudoise
PECC	Plan Energie et Climat Communal
PEP	Partenaire Enfance et Pédagogie
PERL	Promotion Economique de Lausanne Région
PPA	Plan Partiel d'Affectation
PPLS	Psychologue, Psychomotricité et Logopédie en milieu Scolaire
RAAS	Règlement sur les Agences d'Assurances Sociales
RG	Règlement
RI	Revenu d'Insertion
SDIS	Service de Défense Incendie et de Secours
SDNL	Schéma Directeur du Nord Lausannois
SIT	Système d'Information du Territoire
STEP	Station de Transfert d'Energie par Pompage
UAPE	Unité d'Accueil Pour Ecoliers
UHC	UniHockey Club
VG	Voie Générale
VIDIS	Vision Intégrée de Défense Incendie et Secours
VP	Voie Pré gymnasiale
VTT	Vélo Tout Terrain

